

L'impact de l'Accord de partenariat économique et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) sur l'économie camerounaise



Cameroon Economic Policy Institute

— THE ESSENCE OF CHANGE —

**HENRI KOUAM
FOUNDATION**

 **ATLAS
NETWORK**

Cameroon Economic Policy Institute

— THE ESSENCE OF CHANGE —

Projet "Trade for You"

Henri Kouam

Directeur exécutif

Dr. Rodrigue Tchoffo

Chercheur associé

Haiwang Djamo

Analyste de recherche

Dr. Nchofoung Tii

Chercheur associé

Les opinions exprimées et les arguments utilisés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Fondation Henri Kouam, de ses conseils d'administration ou des pays qu'ils représentent. L'Institut camerounais de politique économique (CEPI) de la Fondation Henri Kouam garantit l'exactitude des données de ce rapport - sauf révision ultérieure.

© Institut camerounais de politique économique 2024

Vous pouvez copier, télécharger ou imprimer ce matériel pour votre propre usage, et vous pouvez inclure des extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et matériels pédagogiques, à condition que l'Institut camerounais de politique économique (CEPI) soit dûment reconnu comme la source et le titulaire des droits d'auteur.

**HENRI KOUAM
FOUNDATION**



Remerciements

Ce rapport reflète les efforts d'un groupe large et diversifié de décideurs politiques, d'acteurs gouvernementaux et du secteur privé pour promouvoir le libre-échange unilatéral entre le Cameroun, l'Afrique et l'Union européenne (UE). Il a été préparé par une équipe centrale de l'Institut camerounais de politique économique (CEPI) de la Fondation Henri Kouam. La rédaction proprement dite du rapport a été dirigée par une équipe composée de : Henri Kouam (fondateur et chef de projet « Trade for You ») ; Dr. Nchofoung Tii (chercheur) ; Haiwang Djamo (analyste de recherche) ; et Dr. Rodrigue Tchoffo (chercheur).

Nous tenons à remercier nos collègues et associés du ministère du Commerce qui nous ont aidés à obtenir d'importantes données sur les exportations dans le cadre de la ZLECA et de l'APE qui ne sont pas facilement disponibles dans le domaine public. Cela comprend, sans s'y limiter, Mme. Ndah Mirabel (Directrice nationale du commerce intérieur), M. Parfait Eppoh (Coordonnateur du secrétariat technique du comité national de suivi et de mise en œuvre de la ZLECA au Cameroun) et Dr. Juliot Mbappe (Chef national des projets). Merci à M. Bertrand Tegel (Diplomate au Ministère des Relations Extérieures -MINREX) et à M. Ange Patrick (Directeur des Établissements de Crédit, Ministère des Finances).

Nos amis serviables du secteur privé ont partagé des données et des informations sur les investissements qui ne se trouvent pas dans le domaine public et nous ont reçus à travers le pays. Pour cela, nous leur sommes éternellement reconnaissants. Merci à Afriland First Bank – en particulier Mme Maffo Sonia (Directrice commerciale), M. Muitioubel Yannick (Directeur de compte).

Nous sommes éternellement reconnaissants à Atlas Network pour son soutien financier et son soutien au plaidoyer de la CEPI en faveur des libertés économiques et personnelles au Cameroun. Leur soutien financier nous a permis de produire ce travail de manière collaborative avec un éventail de parties prenantes.

Avant-propos



En tant qu'expert en politique commerciale avec plus de 14 ans d'expérience dans la collecte de données commerciales, la conception, la formulation et la mise en œuvre de politiques aux niveaux national et régional, je suis très heureux et honoré d'écrire l'avant-propos de ce résultat de recherche. Le Commonwealth Enterprise and Investment Council est à l'avant-garde de la construction de relations commerciales et d'investissement dans les 56 pays membres et au-delà, se positionnant ainsi comme l'institution par excellence pour informer les chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth sur les questions relevant de sa compétence.

Je suis convaincu que ces résultats éclaireront les décideurs politiques, les partenaires de développement, les chercheurs, les universitaires, les étudiants, les organisations non gouvernementales travaillant dans ce domaine et les experts alors qu'ils cherchent à approfondir leur compréhension de l'impact de ces accords commerciaux sur l'économie camerounaise. L'économie du Cameroun a toujours été conforme aux mécanismes commerciaux fondés sur des règles, puisque le pays est devenu membre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT 1947) le 3 mai 1963. Il a encore consolidé sa position en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 13 décembre 1995. Les deux accords visent à créer un environnement propice au développement des chaînes de valeur, à créer des économies compétitives, à promouvoir la croissance économique, à éliminer la pauvreté et à favoriser l'intégration du Cameroun aux niveaux régional et mondial. La réalisation de ces objectifs nécessite des interventions politiques complémentaires telles que la politique industrielle, la politique agricole, la politique de développement des compétences ainsi que des feuilles de route claires pour la mise en œuvre.

Cet exercice mené par le CEPI en partenariat avec Atlas Network est le premier du genre sur l'évaluation d'impact combinant à la fois l'APE et la ZLECA, qui sont deux accords différents avec des différences de portée, de profondeur et de couverture géographique. Les résultats de cette recherche arrivent à un moment critique où les catégories A et B des groupes tarifaires de l'APE sont désormais négociées à des tarifs nuls et où la ZLECA en est à sa 4e année de réduction tarifaire pour 90 % des lignes tarifaires. La qualité de l'analyse et des données utilisées offre aux États parties des options politiques qui peuvent changer le récit de la mise en œuvre de ces accords commerciaux. Pour tout passionné de politique commerciale, je recommande vivement l'utilisation de ces résultats pour une compréhension plus approfondie et une mise en œuvre réussie de l'APE et de la ZLECA au Cameroun.

M. CHAM Etienne BAMA
Directeur Régional, Cameroun, Gabon et Togo,
Conseil du Commonwealth, des entreprises et de l'investissement (CWEIC)

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

- AFCFTA Zone de libre-échange continental africaine
- AGOA Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique UA Union africaine
- CEMAC Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
- TEC Tarif extérieur commun
- CE Commission européenne
- CEEAC Communauté économique des États de l'Afrique centrale
- CEDEAO Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- APE Accord de partenariat économique
- EFF Facilité élargie de crédit
- ECF Facilité élargie de crédit
- IDE Investissement direct étranger
- ZLE Zone de libre-échange
- PIB Produit intérieur brut
- GFC Grande crise financière
- INS Institut national de la statistique
- ITA. Administration du commerce international
- MNT Mesures non tarifaires
- CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- USA États-Unis d'Amérique

Table de Matières

Remerciements	3
Avant-propos	4
Principales conclusions	9
Introduction	11
L'économie se stabilise	11
La pauvreté persiste, soulignant la nécessité du développement industriel	12
Principaux secteurs industriels	12
Le Cameroun a libéralisé ses échanges	14
Objectif de ce rapport	15
Décomposition du rapport	15
Chapitre 1 : Présentation de l'accord de partenariat économique	16
Résumé des échanges du Cameroun avec l'Union Européenne	16
1.1. Le régime commercial des biens	18
1.2. Droits de douane et mesures non tarifaires	19
1.3. Instruments de défense commerciale	19
1.4. Facilitation des échanges	20
1.5. Obstacles techniques au commerce et mesures sanitaires	20
1.6. Paiements courants et mouvement des capitaux	21
1.7. Concurrence	22
1.8. Propriété intellectuelle	23
1.9. Marché public	23
1.10. Développement durable et protection des données personnelles	24
1.11. Suppression des barrières tarifaires	25
Recommandations	28
Chapitre 2 : Présentation de la ZLECA	29
2.1 Objectif de la ZLECA	29
2.2. Objectifs spécifiques de la ZLECA	30
2.3. Protocoles à l'accord portant création de la ZLECA	32
2.4. Le Protocole sur le commerce des marchandises	32
2.4.1 Le Protocole sur le commerce des services	33
2.5. Le Protocole sur les règles et procédures de règlement des différends	33
2.6. Le Protocole sur l'investissement	34
2.7. Le protocole sur la propriété intellectuelle	35
2.8. Le protocole sur la politique de concurrence	37
2.9. THE OPERATIONAL INSTRUMENTS OF THE AFCFTA	38
2.9.1. Les règles d'origine	38

2.9.2. Les concessions tarifaires	38
2.10. Le Système panafricain de paiements et de règlement (PAPSS)	38
2.11. L'Observatoire africain du commerce	38
2.12. Cadre institutionnel de la ZLECAf	39
L'Assemblée	39
2.13. Le Conseil des ministres	39
2.14. Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce	39
2.15. Implications pour l'économie locale	40
Conclusion	40
Chapitre 3 : Méthodologie	42
3.1 Description.....	42
3.1 Description de la base de données.....	42
3.2 Description du modèle	43
3.2.1 Model.....	43
Figure1: Nested structure of production.....	Error! Bookmark not defined.
Equations.....	47
3.2.2 Scenarios	48
Scénario 1 : L'économie camerounaise au sein des APE.....	48
Scénario 2 : L'économie camerounaise au sein de l'AfCFTA	48
Scénario 3 : Le Cameroun dans les APE et son entrée dans l'accord AfCFTA	48
4 Résultats et discussion.....	49
Import Tariff	49
Croissance économique	50
Trade impacts.....	52
Impacts sue les Importations	53
Prix locaux et consommation	54
Investissement et bénéfices des entreprises.....	58
Revenus et épargnes	59
Bien-être des ménages.....	61
Impacts sur les salaires.....	62
Conclusions et implications pratiques	63
Résumé pratique.....	66
Principales recommandations	67
Appendix	70
Références	74

List of Tableaux	Page (s)
Tableau 1 : Calendrier de démantèlement et pourcentage de réduction tarifaire par groupe de produits	25
Tableau 2 : Répartition des pertes fiscales de l'APE par chapitre de produit. Période : 04/08/2016 au 31/12/2023	26
Tableau 3 : Résumé des dispositions de la ZLECA	30
Tableaux 4 : Impact sur les variables à une dimension	70
Tableaux 5 : PIB et bien-être social Impacts en millions de dollars US en 2030	70
Tableaux 5 : Impact sur le commerce en 2030 (en millions de dollars US)	71
Tableaux 6 : Impacts sur certaines variables macroéconomiques (en pourcentage)	72
Tableaux 7 : Incidences sur la demande de main-d'œuvre et les salaires (en pourcentage)	72
Tableaux 8 : Part des importations de pays z en provenance du pays zj dans le total (en pourcentage)	72
Tableaux 9 : Part des exportations du pays z du pays zj dans le total (en pourcentage)	73
Ocea	73
Tableaux 10 : Importations de pays z en provenance du pays zj (en millions de dollars US)	74
Tableaux 11 : Exportations de pays z à pays zj (en millions de dollars US)	74
Tableaux 12 : Taux des taxes et droits sur les importations de produits de base en provenance du pays	74

Listes des Graphiques	Page (s)
<u>Graphique i : Statistiques récapitulatives des échanges entre le Cameroun et l'UE</u> -----	17
<u>Graphiques ii : Plus de 50 % des exportations du Cameroun vers l'UE sont des produits primaires</u>	17
<u>Graphiques iii : Importations du Cameroun en provenance de l'UE</u> -----	18
<u>Graphiques iv : Commerce du Cameroun par région à travers le monde</u> -----	31
<u>Graphiques v : Principaux partenaires du Cameroun en Afrique</u> -----	32
<u>Graphique 1 : Perte de droits de douane à l'importation (Millions de dollars)</u> -----	49
<u>Graphique 2 : Estimation de la croissance économique en millions (\$)</u> -----	50
<u>Graphique 3 : Impact de l'ALE sur la croissance du PIB de l'UE (millions, \$)</u> -----	51
<u>Graphique 4a : Exportations de produits industriels (%)</u> -----	52
<u>Graphique 5 : Exportations camerounaises vers l'Afrique en 2030 (millions de dollars)</u> -----	53
<u>Graphique 6 : Importations/exportations vers l'UE après l'ALECA (millions de dollars)</u>	54
<u>Graphique 7 : Demande intérieure après la mise en œuvre de l'APE (%)</u>	55
<u>Graphique 8 : La demande intérieure diminuera après l'ALEAC en raison de la concurrence étrangère</u>	56
<u>Graphique 9 : Impact de l'APE et de la ZLECA sur les prix locaux (%)</u>	57
<u>Graphiques 10: Consommation dans le cadre de l'AfCFTA (%)</u>	58
<u>Graphiques 11: Impact des Accords commerciaux de sur l'investissement (%)</u>	59
<u>Graphiques 12: Les APE entraîneront une baisse des salaires (%)</u>	59
<u>Graphiques 13: Impact de la ZLECA sur les salaires (%)</u>	61
<u>Graphiques 14: Bien-être des ménages (millions de dollars)</u>	62
<u>Graphiques 15: Impact de la ZLECA et de l'APE sur les salaires (%)</u>	63
<u>Graphiques 16: Impact on Cameroon GDP (in percentage)</u>	69

Principales conclusions

- Ce rapport mesure l'impact de la ZLECA et de l'APE sur la croissance économique et les variables associées. Il utilise un modèle régional d'équilibre général calculable dynamique (RDCGE) et applique des matrices de comptabilité sociale (SAM) à 51 pays et régions, dont 43 pays africains et 8 autres régions agrégées dans le monde et 65 secteurs.
- L'Union européenne (UE) et le Cameroun ont conclu des négociations sur un accord de partenariat économique intérimaire en décembre 2007, approuvé par le Parlement européen en juin 2013 et ratifié par le Cameroun en juillet 2014. L'APE autorise le commerce en franchise de droits et de quotas, supprimant progressivement les droits et les quotas sur une période de 15 ans sur 80 % des exportations de l'UE vers le Cameroun.
- L'Accord de libre-échange continental africain (ZLECA) signer en 2018 élimine progressivement les droits de douane et les barrières non tarifaires afin de stimuler les échanges. Il supprime les droits d'importation sur 90 % des produits pour les pays non les moins avancés (PMA) sur une période de 10 ans pour les PMA. Pendant ce temps, les tarifs sur les produits sensibles (7% des produits), qui seront éliminés dans les 10 ans pour les non PMA (13 ans pour les PMA).
- **Croissance du PIB :** Lorsque les deux accords sont appliqués, nous observons une augmentation du PIB de 918,93 millions de dollars US en 2020 contre 1 102,29 millions de dollars US en 2030, ce qui représente des taux de croissance du PIB de 2,40% et 2,45% respectivement. En 2030, si le PIB du Cameroun était de 5%, les deux accords commerciaux augmenteraient le PIB à 7,45%.
- **Exportations :** D'ici 2030, les exportations de produits agricoles vers l'UE augmenteront de 6,55 millions de dollars tandis que les exportations du secteur industriel augmenteront de 282,07 millions de dollars. Cependant, ses exportations vers l'Afrique ne sont pas affectées par les APE même si 43,3 % de ses produits agricoles contre seulement 8,0 % de ses produits industriels sont vendus en Afrique. Dans le cadre de la ZLECA, ses exportations vers l'Afrique (14,01 millions USD pour l'agriculture, 63,43 millions USD pour l'industrie et 1,01 million USD pour les services). Les importations augmenteront, faisant baisser les prix à l'importation et bénéficiant aux consommateurs.
- **Demande intérieure :** La demande intérieure augmente dans le cadre des APE (0,01 % pour les produits agricoles, 0,59 % pour les produits industriels et 0,03 % pour les services). Dans le même temps, la ZLECA affecte négativement la demande intérieure (-11,03 % pour les produits agricoles et -17,98 % pour les matières premières industrielles). Mais surtout, nous notons une forte augmentation de la demande de services de 49,84 %.
- **Investissement et profit des entreprises :** Dans le cadre de l'APE, l'investissement dans l'industrie augmente (0,2 %) mais diminue pour l'agriculture et les services de 0,1 %. Dans le cadre de la ZLECA en 2020 et 2030, l'investissement augmente de 2,90 % et 1,60 % dans l'agriculture, de 4,30 % et Français 2,14 % dans l'industrie et 2,57 % et 1,30 % dans les services respectivement. Pendant ce temps, les bénéfices augmentent de 62,42 millions USD et 31,63 millions USD dans l'agriculture, de 361,74 millions USD et 183,07 millions USD dans l'industrie et de 1 220,54 millions USD et 617,82 millions USD dans les services respectivement.
- **Bien-être des ménages :** Les deux accords améliorent le bien-être des ménages de 651,79 millions USD, soit 3,11 %, tandis que les salaires augmentent de 0,91 % en 2020 et de 0,88 % en 2030. Cependant, l'APE exerce une pression à la baisse sur les salaires au Cameroun, mais les salaires sont de plus en plus négociés au niveau central et la prévalence d'un salaire minimum ralentira l'impact de la perte de revenus prévue.

Recommandations politiques

1. L'amélioration des systèmes de transport et de logistique facilitera les flux commerciaux et réduira les coûts pour les exportateurs.

L'UE a identifié le développement des infrastructures comme un domaine prioritaire de coopération, que le Cameroun devrait exploiter pour renforcer ses capacités commerciales.

2. Renforcer la compétitivité agricole

Soutenir les techniques agricoles modernes et veiller à ce que les équipements soient déductibles des impôts dans les futures lois de finances. Les entreprises devraient travailler avec l'ANOR pour améliorer la qualité des produits.

3. Améliorer l'environnement des affaires pour stimuler l'investissement

Cela comprend la réduction des obstacles bureaucratiques, la garantie de la stabilité politique et la promotion d'un cadre réglementaire plus propice aux investissements étrangers.

4. Utiliser la coopération au développement

Le Cameroun devrait s'engager activement dans les initiatives de coopération au développement de l'UE visant à améliorer les infrastructures et les capacités liées au commerce. Cela comprend la recherche d'une assistance technique et d'un financement pour des projets qui s'alignent sur les objectifs de l'APE, tels que l'amélioration de la facilitation des échanges et de la compétitivité.

5. Stimuler la production manufacturière

Le Cameroun devrait viser à augmenter la contribution de son secteur manufacturier au PIB à 25 %, comme indiqué dans sa Stratégie nationale de développement pour 2020-2030. Ce changement est crucial pour réduire la dépendance aux importations et renforcer la capacité d'exportation, en particulier dans des secteurs comme l'agriculture et les produits transformés.

6. Élaborer une stratégie nationale pour la ZLECA

Une stratégie nationale globale doit être formulée pour s'aligner sur les objectifs de la ZLECA, en mettant l'accent sur la création de chaînes de valeur régionales crédibles et sur l'amélioration du commerce intra-africain de produits intermédiaires et manufacturés.

7. Renforcer la réglementation commerciale

La mise en œuvre de réglementations efficaces qui facilitent le commerce, telles que la simplification des procédures douanières et le respect des règles d'origine de la ZLECA, est essentielle pour des opérations commerciales fluides.

8. Sensibiliser le secteur privé

De vastes initiatives de sensibilisation sont nécessaires pour informer les entreprises sur la ZLECA, ses avantages et la manière de s'y retrouver dans le nouvel environnement commercial. Cela renforcera la participation et la compétitivité sur le marché régional, tout en réduisant les coûts des échanges.

9. Investir dans les infrastructures

L'amélioration des infrastructures de transport et de logistique sera essentielle pour faciliter les flux commerciaux et réduire les coûts associés au transport transfrontalier des marchandises.

Introduction

Le Cameroun est un acteur important de la zone CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), doté d'un port, ce qui en fait une porte d'entrée naturelle vers la région enclavée de l'Afrique centrale, qui comprend le Tchad, la République centrafricaine et le nord du Congo. Le Cameroun a connu une croissance de 4 % au cours de la dernière décennie, le commerce contribuant à environ [41 % de son Produit intérieur brut \(PIB\)](#). Son taux de pauvreté est passé de 38,6 % en 2021 à 37,7 % en 2022, avec environ dix millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en 2022, sur une population totale estimée à environ 27 millions ([INS, 2024](#)). Cette situation s'explique par une série de facteurs, dont une croissance économique insuffisante, des distorsions liées à la redistribution des richesses, ainsi que de multiples chocs endogènes et exogènes et les fluctuations des prix mondiaux des principaux produits d'exportation et d'importation. Français Après la récession causée par la pandémie de Covid-19 en 2020, la croissance du PIB s'est redressée avec l'aide de la reprise de l'industrie non pétrolière et de la reprise économique mondiale globale, atteignant 3,8 % en 2022 et 4 % en 2023.

Alors que les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine s'atténuent et que le retrait des subventions aux carburants devient apparent, l'économie se redresse progressivement. En 2023, les pressions inflationnistes ont été principalement alimentées par les prix des denrées alimentaires et la suppression des subventions aux carburants, ce qui a entraîné une augmentation de 15 % des prix à la pompe. La banque centrale a relevé les taux d'intérêt alors même que l'inflation continuait de dépasser l'objectif de 3 % de la banque centrale (à 4,8 % en 2024) ([INS, février 2024](#)).

L'économie se stabilise

Les réformes budgétaires entamées en 2021 se poursuivront jusqu'en 2024 et le gouvernement met progressivement en œuvre le programme approuvé par le FMI, qui comprend une Facilité élargie de crédit (EFF) et une Facilité élargie de crédit (ECF) totalisant 689,5 millions de dollars sur trois ans. Cela comprend des efforts pour augmenter les recettes et élargir l'assiette fiscale. Cela est pertinent dans le contexte où la perte de recettes s'est élevée à 70,5 milliards de FCFA au cours des dix dernières années une fois l'EPA commencée à être mise en œuvre. En juillet 2023, un décaissement de 73,6 millions de dollars a été autorisé, portant le montant total décaissé à 493,6 millions de dollars.

Dans le cadre de la proposition, les subventions aux carburants ont été réduites de 3,7 % du PIB en 2022 à 2,6 % en 2023 afin de réduire la pression sur les recettes du gouvernement. Une forte croissance économique et de faibles déficits budgétaires réduiront la dette publique globale à moyen terme, qui comprend les garanties, les arriérés et la dette SONARA (soit 2,6 % du PIB), de 45,5 % du PIB à la fin de 2022 à 37,2 % en 2025 ([FMI, 2024](#)). La baisse des prix agricoles mondiaux devrait atténuer légèrement les pressions inflationnistes en 2024.

La pauvreté persiste, soulignant la nécessité du développement industriel

Malgré les résultats économiques généralement positifs du pays, environ 40 % de la population vit dans la pauvreté. Le taux d'extrême pauvreté, qui représente plus de 30 % de la population, a augmenté en raison de la pandémie de Covid-19 (Banque mondiale, 2021). Le nombre total de personnes pauvres au Cameroun a augmenté et la pauvreté se concentre davantage dans le Nord et l'Extrême-Nord du pays en raison du taux de réduction de la pauvreté inférieur à celui de la croissance démographique. En parallèle, alors que le taux de chômage est estimé à 3,8% alors qu'une étude de l'[INS de 2023](#) indique que le taux de chômage des jeunes diplômés (ceux âgés de 25 à 35 ans) est cinq fois plus élevé que celui de la population générale ([Institut national de la statistique \(2024\)](#)), nous constatons que les employés du secteur informel ont des taux de chômage plus faibles.

En effet, seuls 6 travailleurs sur 100 sont salariés au Cameroun. Ce faible niveau d'emploi est plus important dans l'industrie (9,6%) que dans les services (4,7%) et le commerce (3,3%). Malgré des niveaux d'informalité très élevés, l'économie réelle du Cameroun a connu une [croissance moyenne de 4%](#) au cours des 20 dernières années (Fred St. Louis, 2024), tirée en grande partie par l'exportation de matières premières et le secteur des services, qui contribue désormais à plus de 60% du PIB. Dans le même temps, [plus de 90 % du pays](#) est piégé dans le secteur informel, d'où la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des accords commerciaux pour garantir que les petits exploitants, les petits agriculteurs et les autres micro-entrepreneurs puissent bénéficier pleinement des accords commerciaux.

Principaux secteurs industriels

Le Cameroun est un important producteur mondial de produits tels que le cacao, le café, les bananes, le tabac, les produits à base de palmier, le coton, le maïs et le manioc en raison de son abondance de ressources naturelles. 42 % de la population active est employée dans le secteur primaire, qui génère 17 % du PIB ([MINEPAT, 2023](#)). Le principal moteur économique de l'économie avant le pétrole était l'agriculture. Pendant ce temps, les troubles

politiques affligent la région, ce qui affecte la production de café et de cacao qui est majoritairement concentrée dans les zones anglophones ([CRTV Web, 2021](#)). Deux autres activités notables dans le pays sont la foresterie et la pêche. Le pays possède des essences de bois précieuses. Les conflits et le climat ont continué d'avoir un impact sur la production agricole en 2023.

Pendant ce temps, 15 % des travailleurs sont employés dans le secteur secondaire, qui contribue à 26,3 % du PIB ([INS, 2023](#)). La fabrication du ciment, la transformation des aliments, le textile, l'exploitation forestière et le raffinage du pétrole sont des secteurs importants, même si le secteur du raffinage du pétrole se concentre sur le raffinage, qui contribue excessivement à la production industrielle du Cameroun.

Un autre élément essentiel est la transformation des aliments, qui est effectuée par des entreprises qui produisent des produits laitiers, des boissons et des plats préparés. Malgré ses difficultés, l'industrie textile reste importante, notamment en ce qui concerne la fabrication du coton. En outre, la croissance des activités d'infrastructure et de construction est facilitée par la fabrication du ciment. Au milieu des problèmes de durabilité et des obstacles réglementaires, l'exploitation forestière et la transformation du bois restent d'importants moteurs de l'économie en raison des abondantes ressources forestières du Cameroun. Environ [20 % des recettes publiques](#), 33 % des exportations et 4 % du PIB proviennent de l'industrie extractive (ITIE).

Enfin, 14 % de la population active est employée dans le secteur tertiaire, qui génère plus de 50 % du PIB ([INS, 2023](#)), tiré par le commerce de détail, la banque et la finance, les transports, le tourisme et les télécommunications. Avec des taux de pénétration d'Internet et de téléphonie mobile plus élevés à l'échelle nationale, le secteur des télécommunications a connu une croissance significative. Avec la participation d'organisations nationales et étrangères, les services bancaires et financiers sont essentiels pour promouvoir le commerce et l'investissement. En outre, le commerce de détail stimule l'activité commerciale et la création d'emplois à l'échelle nationale en raison de l'urbanisation et de la demande croissante des consommateurs. Il est toutefois important de noter que la majorité des emplois dans le secteur sont informels et reposent sur des vêtements d'occasion importés de Turquie et d'Europe (CEPI, 2024).

Le Cameroun a libéralisé ses échanges

Après le choc des matières premières des années 1980, le Cameroun s'est lancé dans la libéralisation des échanges, en créant une union douanière dans la région CEMAC où les droits d'importation variaient de 3 à 14 %, tandis que les droits d'importation pour les pays tiers étaient décidés pays par pays ([Business in Cameroun, 2023](#)). Par ailleurs, afin d'obtenir un accès en franchise de droits et de quotas au marché européen en échange de l'élimination progressive des taxes et des quotas pour les marchandises européennes entrant au Cameroun, le gouvernement a signé en 2009 un Accord de partenariat économique intérimaire (APE) avec l'UE, dont la mise en œuvre a commencé en ([ITA, 2024](#)). Il est actuellement en cours de mise en œuvre et se trouve dans la phase 7 de suppression des barrières tarifaires. La phase 7 consiste à réduire les droits d'importation sur 90 % des produits du deuxième groupe comme les automobiles de transport, les pièces détachées automobiles, les engrais et le fer pour n'en citer que quelques-uns.

Plus récemment, le Cameroun a signé l'Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA), qui vise à éliminer progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires afin de stimuler les échanges. La ZLECA libéralisera 90 % des lignes tarifaires dans un délai de 5 ans pour les pays qui ne sont pas parmi les moins avancés (PMA) (10 ans pour les PMA). Les droits de douane sur les produits sensibles (7 % des lignes tarifaires) doivent être éliminés dans un délai de 10 ans pour les pays non PMA (13 ans pour les PMA) ([Union africaine, 2024](#)). L'accord de la ZLECA préserve 3 % des lignes tarifaires pour les produits exclus. La ZLECA aborde également l'élimination des barrières non tarifaires (BNT) (dont on a constaté qu'elles avaient un effet encore plus néfaste sur le commerce intra-africain que les tarifs). L'article 13 de l'accord de la ZLECA oblige les États parties à mettre en place des mécanismes institutionnels pour identifier, signaler, résoudre, surveiller et éliminer les BNT dans les pays membres. La ZLECA prévoit également un mécanisme en ligne pour signaler et résoudre les barrières non tarifaires rencontrées par les entreprises.

De nombreux rapports réitèrent la contribution positive des accords de libre-échange au développement économique. Cependant, il est important de mesurer et de quantifier l'impact projeté des accords commerciaux sur nos économies pour comprendre quand et comment s'ajuster. À notre connaissance, il n'existe actuellement aucune étude quantifiant l'impact des deux accords commerciaux sur la croissance économique, les salaires, les revenus, l'épargne et l'investissement.

Objectif de ce rapport

Ce rapport vise à mesurer l'impact de l'APE et de la ZLECA sur l'économie camerounaise, en illustrant comment le Produit Intérieur Brut (PIB), l'emploi, les salaires, l'épargne et l'investissement seront affectés à long terme lorsque le Cameroun réduira les droits de douane à près de zéro pour la plupart des produits importés et exportés dans le cadre de ces accords.

Décomposition du rapport

Le chapitre 1 décrit les aspects importants de l'Accord de partenariat économique (APE) et des échanges commerciaux du Cameroun avec l'UE, tandis que le chapitre 2 donne un aperçu de la ZLECA et un aperçu des échanges commerciaux du Cameroun avec les pays africains. Dans le chapitre trois, nous discutons de la section méthodologie et les résultats et analyses suivent dans les chapitres quatre et cinq. Ceci est suivi de recommandations pratiques et d'une conclusion par la suite.

Chapitre 1 : Présentation de l'accord de partenariat économique

Dans l'optique de diversifier ses partenaires commerciaux, le Cameroun a signé un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE le 15 janvier 2009 et l'a ratifié le 22 juillet 2014, puis avec le Royaume-Uni le 9 mars 2021 et l'a ratifié le 28 juin 2021.

Ces accords commerciaux visent à favoriser l'intégration des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'économie mondiale, en utilisant le commerce et l'intégration régionale comme leviers de développement. Leur objectif est d'encourager le développement économique en éliminant progressivement les barrières commerciales entre les pays ACP et l'UE, tout en renforçant la coopération dans tous les domaines du commerce.

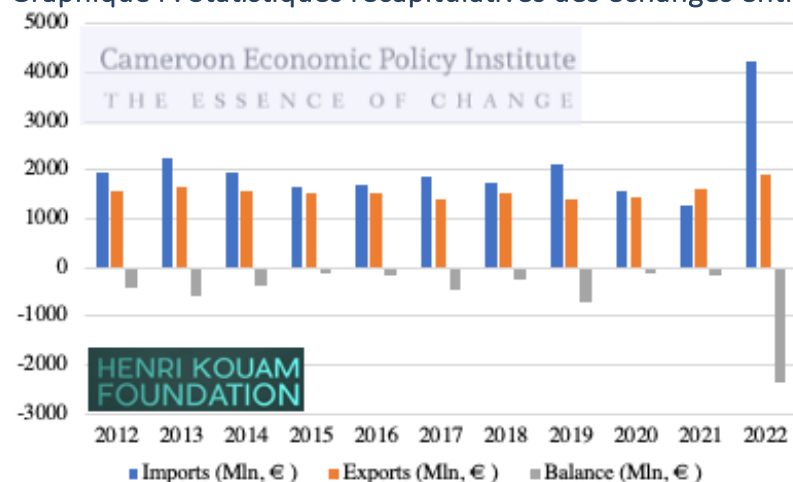
Les accords accordent aux produits camerounais un libre accès au marché de l'UE, tandis que les droits de douane sur 80 % des produits de l'UE sont progressivement réduits pour les importations au Cameroun. L'UE reste le principal partenaire commercial du Cameroun, représentant 47 % des exportations mondiales du pays et 28 % de ses importations en 2019 ([Wits, 2020](#)).

Le Cameroun a ainsi exclu (20%) un certain nombre de produits agricoles et non agricoles transformés de la libéralisation, principalement pour protéger ses marchés agricoles ou industriels jugés sensibles, mais aussi pour préserver ses recettes fiscales. Les produits exclus comprennent la plupart des viandes, les vins et spiritueux, le malt, les produits laitiers et la farine ([Commission européenne, 2024](#)).

Résumé des échanges du Cameroun avec l'Union Européenne

Au cours de la dernière décennie, les importations camerounaises en provenance de l'UE se sont élevées en moyenne à 2 milliards d'euros et les exportations à 1,5 milliard d'euros, avec un déficit persistant qui s'élevait en moyenne à 520 millions d'euros ([Commission européenne, 2023](#)). En examinant le commerce total entre l'UE et le Cameroun, nous constatons que le commerce bilatéral est dominé par les produits agricoles (21,1% du commerce total), la pêche (0,7%) et les produits industriels (78%) (Fig i).

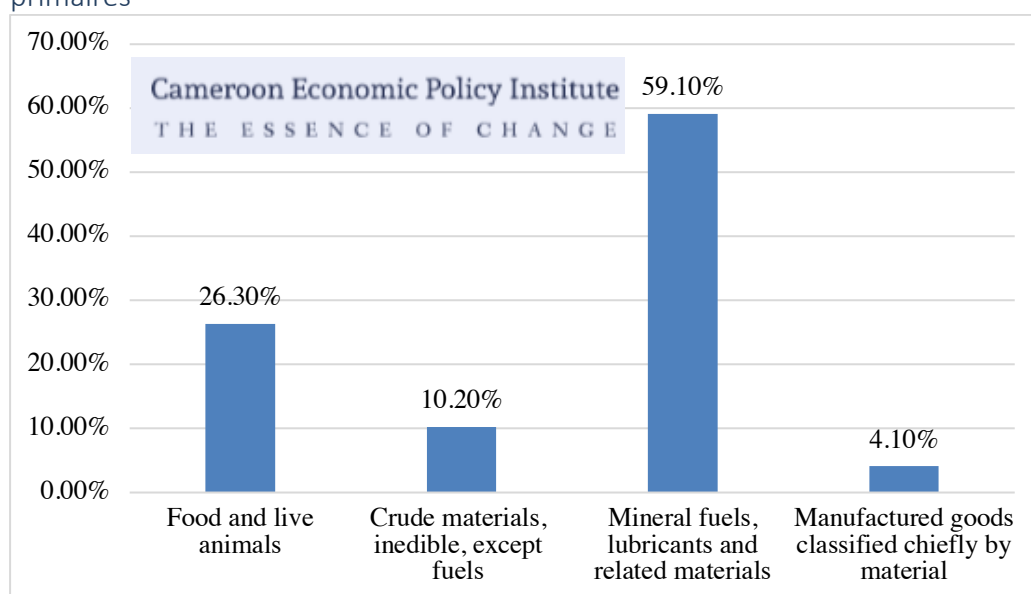
Graphique i : Statistiques récapitulatives des échanges entre le Cameroun et l'UE



Source : [Commission européenne](#)

La majorité des exportations du Cameroun vers la France sont constituées de combustibles minéraux, soit plus de 50 %. Viennent ensuite les aliments et les animaux vivants, les matières premières et les produits non comestibles et manufacturés, qui contribuent à hauteur de 4 % aux exportations totales (Fig. ii). Cela explique en partie pourquoi le Cameroun a un déficit commercial avec l'UE, car ses produits à faible valeur ajoutée ne soutiennent ni ne renforcent ses termes de l'échange. Le manque d'investissement a ralenti la capacité de production du Cameroun, accentué par un environnement commercial difficile. Le secteur manufacturier du Cameroun contribue à 13 % du PIB, contre 17 % en 1993 ([Banque Mondiale, 2024](#)). Cela peut être attribué à un environnement opérationnel difficile pour les entreprises manufacturières et à une part croissante des exportations du secteur primaire.

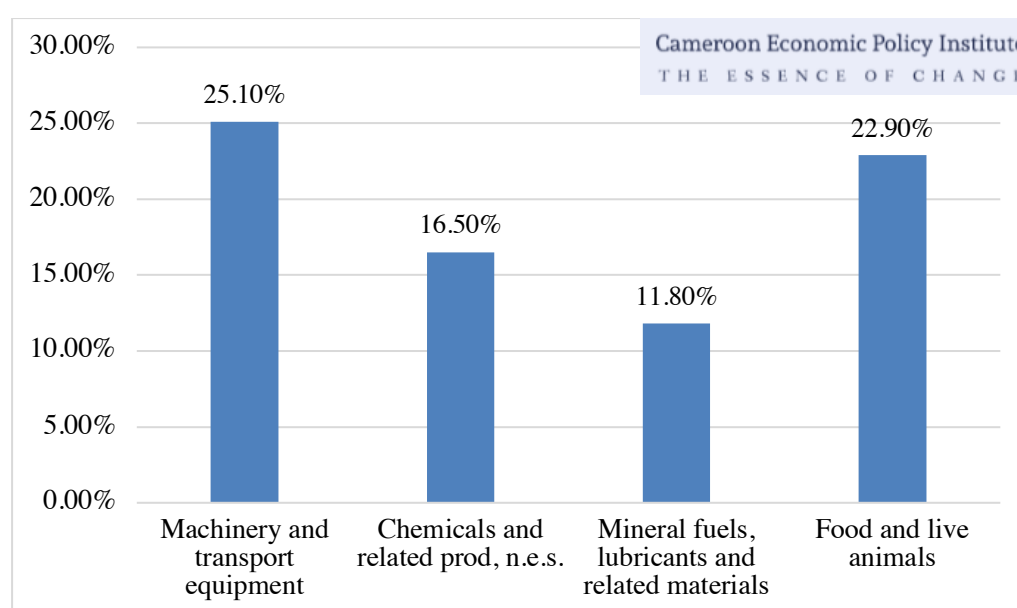
Graphiques ii : Plus de 50 % des exportations du Cameroun vers l'UE sont des produits primaires



Source : [Commission européenne](#)

Le Cameroun importe plus de l'UE qu'il n'en exporte. La majorité des importations en provenance de l'UE sont des machines et des équipements de transport, suivis par les aliments et les animaux vivants et les produits chimiques et connexes (Fig. iii). Le Cameroun a une petite base manufacturière, d'où la part importante des importations alimentaires de l'UE. Dans le même temps, la fabrication industrielle continue de croître, avec des industries chimiques avancées très limitées et la plupart des entreprises importent des carburants et des lubrifiants transformés pour alimenter la fabrication ou les revendre directement aux consommateurs locaux.

Graphiques iii : Importations du Cameroun en provenance de l'UE



Source : [Commission Européenne](#)

L'APE régit les échanges commerciaux à travers un certain nombre de mécanismes, qui incluent les régimes commerciaux des biens, les instruments de défense commerciale, les barrières techniques au commerce et les mesures sanitaires, les paiements courants et les mouvements de capitaux, la concurrence, la propriété intellectuelle, les marchés publics, le développement durable et la protection des données personnelles et la suppression des barrières tarifaires.

1.1. Le régime commercial des biens

Le régime commercial des biens fait référence aux règles, accords et politiques qui régissent le commerce international des biens. Il s'agit notamment des accords tarifaires, des quotas d'importation, des restrictions commerciales, des accords de libre-échange, des barrières non tarifaires et d'autres aspects du commerce des biens.

En effet, en ce qui concerne le régime commercial de l’APE, il est en vigueur au Cameroun depuis le 1er janvier 2008, en remplacement de l’Accord de Cotonou, qui a expiré le 31 décembre 2007 (FES, 2015). En vertu de l’article 20 de l’APE, tous les produits originaires du Cameroun sont exportés vers l’UE en franchise de droits, à l’exception de quatre biens : les armes et munitions, le riz, le sucre et les bananes ([Commission européenne, 2024](#)).

1.2. Droits de douane et mesures non tarifaires

Les droits de douane sont des taxes imposées sur les marchandises importées ou exportées lorsqu’elles franchissent les frontières internationales. Les mesures non tarifaires comprennent une gamme de politiques autres que les tarifs qui affectent le commerce international. Cela dit, le Cameroun s’est engagé dans un processus de démantèlement tarifaire ou d’élimination progressive des droits de douane sur les produits originaires de l’UE ([Commission européenne, 2024](#)). En effet, dans le cadre des APE, les droits de douane sur 80 % des marchandises originaires de l’UE seront progressivement libéralisés, tandis que le Cameroun pourra exporter vers l’UE en franchise de droits ([Nchofoung & Kouam, 2024](#)).

La troisième catégorie comprend des produits tels que les voitures, les motos, les appareils photo, les vidéoprojecteurs, les montres, les lunettes, les équipements sportifs et les instruments de musique, représentant environ 26 % des lignes tarifaires. La réduction progressive des droits de douane sur ces produits a débuté le 1er janvier 2021, avec une réduction annuelle de 10 % du tarif initial ([Commission européenne, 2024](#)). Ces tarifs disparaîtront complètement d’ici Août 2029. Cependant, l’accès au marché de l’UE doit toujours répondre aux exigences de santé et de sécurité. À cet effet, une assistance est proposée aux exportateurs camerounais dans le cadre de projets financés par l’UE, expliquant et détaillant, tous les critères relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

1.3. Instruments de défense commerciale

Un instrument de défense commerciale est un ensemble de mesures ou d’outils juridiques utilisés par les gouvernements pour protéger leur industrie nationale des importations ([Commission européenne, 2024](#)). Ces instruments visent à contrer les pratiques commerciales déloyales, telles que le dumping (vente à perte sur les marchés étrangers) et les subventions massives, qui pourraient nuire à la production nationale. L’APE contient un chapitre sur la défense commerciale, avec des sauvegardes permettant à chaque partie de réintroduire des taxes et des quotas d’importation lorsque les importations perturbent ou menacent de

perturber son économie. Ces instruments comprennent des droits antidumping, des droits compensateurs et des mesures de sauvegarde. Grâce à ces mesures, le Cameroun peut, par exemple, réagir à une augmentation soudaine des importations en provenance de l'UE si nécessaire, ou prendre des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité alimentaire.

1.4. Facilitation des échanges

La facilitation des échanges désigne l'ensemble des mesures et efforts visant à simplifier et harmoniser les procédures et formalités liées au commerce international, dans le but de réduire les coûts et les délais liés aux échanges de marchandises. Ces mesures visent à favoriser une circulation plus fluide des marchandises à travers les frontières, tout en renforçant la sécurité et le respect des réglementations. Dans le cadre de l'APE, l'UE fournit des services gratuits aux entreprises camerounaises, leur permettant un accès libre au marché de l'UE. Cette assistance permet au Cameroun d'exporter facilement vers le marché de l'UE. Elle permet également au Cameroun d'adapter ses procédures douanières et de réduire les formalités administratives. En d'autres termes, les exportateurs et les importateurs bénéficient d'une réduction des formalités administratives, et sont également mieux incités à lutter contre la corruption. L'objectif principal de la facilitation des échanges est de stimuler le commerce international en rendant le commerce transfrontalier plus rapide, moins cher et plus efficace ([Yasui, 2014](#)).

Cela peut profiter aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, qui sont souvent plus sensibles aux coûts et aux délais liés aux formalités douanières et administratives. Des initiatives telles que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que des programmes régionaux et nationaux visant à simplifier les procédures douanières, font partie des efforts visant à promouvoir la facilitation des échanges dans le monde entier (Ibid, 2014).

1.5. Obstacles techniques au commerce et mesures sanitaires

Les obstacles techniques au commerce concernent les règles et exigences techniques qui peuvent entraver les échanges, telles que les exigences de qualité, d'étiquetage et de certification. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) visent quant à elles à protéger la santé humaine, animale et végétale en établissant des normes de sécurité alimentaire et des contrôles contre les maladies et les ravageurs. Ces obstacles peuvent être soit des « règlements techniques » obligatoires (par exemple, les exigences d'étiquetage proposées par

l'UE pour informer les consommateurs sur les risques possibles des produits de teinture capillaire) soit des « normes » volontaires ([Prévost & Denise, 2010](#)).

Ces mesures peuvent donc agir comme un obstacle considérable aux échanges entre l'UE et le Cameroun, en ce qui concerne les matières premières agricoles, un domaine d'une importance cruciale pour l'économie camerounaise. En effet, le Cameroun fait face à de « nombreux » obstacles lors de l'exportation de ses produits vers l'UE, notamment les produits agricoles. Selon les douanes camerounaises, ces produits sont souvent refoulés à l'exportation, car les produits en provenance du Cameroun ne répondent souvent pas aux normes européennes en termes de conditionnement et de conservation ([Investir au Cameroun, 2022](#)).

1.6. Paiements courants et mouvement des capitaux

Dans le cadre de l'APE Cameroun-UE, les paiements courants et les mouvements de capitaux visent à faciliter le commerce, l'investissement et le développement économique. Dans le cas des paiements courants, il s'agit de faciliter les transactions liées au commerce, les transferts de fonds, les paiements liés au tourisme et les revenus liés au travail. Dans le cadre de l'APE, des dispositions spécifiques concernant l'accès préférentiel au marché européen des produits camerounais sont mises en place, tout en tenant compte des normes et politiques liées à la gouvernance forestière, au commerce du bois et à la durabilité environnementale. Le Cameroun a pris des mesures pertinentes pour soutenir la lutte contre le blanchiment d'argent et faciliter les flux de capitaux de l'UE vers le Cameroun et vice-versa.

Entre-temps, le nouveau Règlement sur les changes N°02/18/CEMAC/UMAC/CM de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (le Nouveau Règlement sur les changes de la CEMAC) est finalement entré en vigueur le 1er mars 2019 après plusieurs années de débats. Il annule et remplace entièrement l'ancien règlement n°02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000 (l'ancien Règlement sur les changes de la CEMAC) (Voir [Kouam, 2024](#)). Il y a quelques points clés à noter concernant la façon dont les devises sont gérées dans la sous-région.

***Article 6** : Des preuves de fonds sont requises pour les montants supérieurs à 1 million de francs CFA, qui doivent être certifiées par les banques commerciales.*

Article 41 : *Oblige l'ouverture de comptes de change à autoriser par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Cependant, les conditions d'ouverture d'un compte en devises ne sont pas explicites.*

Article 43 : *L'autorisation d'ouverture d'un compte courant en devises est désormais soumise à l'autorisation de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).*

Article 53 : *La Nouvelle Règlementation des Changes de la CEMAC prévoit (en cohérence avec l'Ancienne Règlementation des Changes de la CEMAC) que les produits d'exportation supérieurs à 5 millions de FCFA (soit environ 7 622 euros) doivent être rapatriés dans un délai de 150 jours à compter de la date d'exportation (rappelons que sous l'Ancienne Règlementation des Changes de la CEMAC, les opérateurs avaient 30 jours pour se conformer à cette obligation) dans une banque commerciale agréée (intermédiaires agréés).*

1.7. Concurrence

La concurrence vise à assurer des conditions de concurrence équitables aux entreprises et à promouvoir la compétitivité. En effet, les parties reconnaissent l'importance d'une concurrence libre et non faussée dans leurs relations commerciales, et le fait que certaines pratiques anticoncurrentielles peuvent restreindre les échanges entre les parties et ainsi entraver la réalisation des objectifs du présent accord. Mais, dans les faits, force est de constater qu'il est difficile pour le Cameroun de tenir tête à la concurrence des entreprises de l'UE. Alors que l'UE réalise des exportations massives de produits à valeur ajoutée, le Cameroun est limité dans l'exportation de certains produits bruts qui ne font pas avancer son développement économique ([Tsolefack, 2020](#)).

Cependant, le Cameroun a la possibilité de contrer les pratiques commerciales déloyales, telles que le dumping (vente à perte sur les marchés étrangers) et les subventions massives, qui pourraient nuire à la production nationale, notamment par le biais de droits antidumping, de droits compensateurs et de mesures de sauvegarde. En définitive, le volet concurrence de l'APE Cameroun-UE vise à créer un environnement propice à la croissance et au développement économiques, tout en veillant à ce que les entreprises opérant dans le cadre de l'accord respectent les règles de concurrence.

1.8. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle s'appliquent aux biens et services fabriqués par l'homme qui sont destinés, au moins dans leur forme finale, à satisfaire les besoins exprimés par le marché. L'APE Cameroun-UE vise à promouvoir la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle, conformément aux normes internationales. L'accord comprend des dispositions relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment les brevets, les marques, les dessins et modèles, les droits d'auteur et les indications géographiques ([Commission européenne, 2024](#)).

Ces dispositions comprennent des engagements concernant la mise en œuvre de lois et de réglementations destinées à assurer la protection des droits de propriété intellectuelle, et à renforcer les mécanismes de protection, de suivi et de recours en cas d'infraction. Il convient de noter que, sous réserve du respect des compétences transférées à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'UE cherche à établir un cadre juridique solide et prévisible pour les DPI. Elle prévoit une gamme d'instruments et de programmes d'assistance technique pour aider les pays en développement à renforcer les DPI.

1.9. Marché public

L'un des aspects clés de l'APE est l'ouverture des marchés publics. L'objectif fondamental ici est l'ouverture mutuelle des marchés publics entre les Parties. Cela signifie que les entreprises européennes peuvent avoir accès aux marchés publics du Cameroun, et vice-versa. En effet, il faut reconnaître que des règles d'appel d'offres transparentes et compétitives contribuent au développement économique. A cet effet, le Cameroun et l'UE garantissent la transparence des procédures d'appel d'offres, en veillant à ce que les entreprises des deux parties aient des chances égales de remporter les marchés publics, tout en reconnaissant leurs différences de développement ([Commission européenne, 2024](#)).

Selon l'accord, les négociations sur les marchés publics portent notamment sur les points suivants : a) des règles, procédures et principes transparents et non discriminatoires à appliquer ; b) des listes de produits couverts et des seuils appliqués ; c) des procédures de contestation efficaces etc. Le chapitre sur les marchés publics comprend également des mécanismes de résolution des différends relatifs à l'accès aux marchés publics, afin de garantir le respect des engagements pris dans le cadre de l'APE.

Ces engagements visent à établir un cadre pour un accès équitable et transparent aux marchés publics, en vue de stimuler les échanges et les investissements entre les deux parties.

1.10. Développement durable et protection des données personnelles

Le développement durable est un objectif clé de l’APE Cameroun-UE. L'accord vise à promouvoir le développement économique, social et environnemental du Cameroun, tout en favorisant l'intégration régionale et la diversification économique. Dans ce cadre, plusieurs initiatives de développement durable sont mises en œuvre, notamment dans les domaines de l'agriculture durable, de la préservation de l'environnement, de l'amélioration des infrastructures et de la promotion de l'emploi. L'UE et le Cameroun travaillent ensemble pour promouvoir des modèles de développement qui prennent en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

La coopération comprend également des initiatives visant à renforcer les capacités des acteurs locaux, à promouvoir la bonne gouvernance et à lutter contre le changement climatique. Ces actions contribuent à promouvoir une croissance économique inclusive et à faire en sorte que les bénéficiaires du développement profitent à l’ensemble de la population, tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. La protection des données personnelles est un enjeu crucial dans les accords commerciaux internationaux. Il convient de noter d’emblée que le Cameroun a mis en place sa propre loi sur la protection des données personnelles, notamment la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010. Cette loi vise à protéger les données personnelles des citoyens et résidents camerounais. Dans le cadre de l’APE entre le Cameroun et l’UE, les parties reconnaissent leur intérêt commun à protéger les droits et libertés fondamentaux des personnes,

- *En particulier leur vie privée, en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel ;*
- *L'importance d'appliquer des régimes efficaces de protection des données afin de protéger les intérêts des consommateurs, de renforcer la confiance des investisseurs et de faciliter les flux transfrontaliers de données à caractère personnel ;*
- *La nécessité que la collecte et le traitement des données à caractère personnel soient effectués de manière transparente et équitable, dans le respect des droits des personnes concernées ; conviennent de mettre en place les régimes juridiques et réglementaires appropriés ainsi que les capacités administratives nécessaires à leur fonctionnement, y compris des autorités de contrôle indépendantes, afin de garantir un niveau adéquat de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, qui devrait être conforme aux normes internationales les plus élevées.*

1.11. Suppression des barrières tarifaires

La mise en œuvre des accords de partenariat économique avec l'Union européenne et la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord s'est poursuivie en 2023, avec l'achèvement de la 7e phase du processus de démantèlement tarifaire et le début de la 8e phase. La 7e phase impliquait la réduction des droits d'importation sur 90 % des produits du deuxième groupe, dans le but d'encourager la production locale et l'industrialisation. Ces produits comprennent le plâtre, la chaux, le marbre, le clinker, les intrants pour l'industrie alimentaire, les véhicules automobiles pour le transport de marchandises, les remorques et semi-remorques, les brouettes et certaines pièces et accessoires de véhicules. Cette 7e phase a également vu le démantèlement de 30% des produits du troisième groupe, à fort rendement fiscal ([Kouam, 2024b](#)).

Il s'agit notamment des carburants, du ciment, des voitures, des véhicules de tourisme, des motocycles, des céréales telles que le blé, le seigle, l'orge, le sorgho, des préparations alimentaires pour enfants, des carreaux de céramique, des éviers, de la vaisselle, des statuettes et des tuyaux, des produits laminés plats en fer ou en acier, des barres et profilés en fer ou en acier, du papier du type utilisé pour le papier hygiénique et les serviettes démaquillantes, des récepteurs de télévision, des moniteurs vidéo et des vidéoprojecteurs, des tracteurs pour semi-remorques, etc. La phase 8 devrait s'achever en août 2024 et vise à démanteler 100 % des produits des groupes 1 et 2 et 40 % des produits du groupe 3 ([Kouam, 2024b](#)).

Tableau 1 : Calendrier de démantèlement et pourcentage de réduction tarifaire par groupe de produits

GRUPE PRODUITS	04/08/14-03/08/15	04/08/15-03/08/16	04/08/16-03/08/17	04/08/17-03/08/18	04/08/18-03/08/19	04/08/19-31/12/20	01/01/21-03/08/21	04/08/21-03/08/22	04/08/22-03/08/23	04/08/23-03/08/24	04/08/24-03/08/25	04/08/25-03/08/26	04/08/26-03/08/27	04/08/27-03/08/28	04/08/28-03/08/29	04/08/29-03/08/30
1	0%	0%	25%	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2	0%	0%	0%	15%	30%	45%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
3	0%	0%	0%	0%	0%	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Niveau d'avancement	Phases achevées									Phase en cours	Phases non entamées					

Source : MINFI/DGD (2023).

Au 31 décembre 2023, le montant de la perte fiscale au titre de l'APE CAM-UE est estimé à 70,5 milliards de FCFA depuis le début du démantèlement. Celui de l'APE CAM-RU est estimé à 687,4 millions de FCFA. Les principaux produits ayant bénéficié de ces accords sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 2 : Répartition des pertes fiscales de l'APE par chapitre de produit. Période : 04/08/2016 au 31/12/2023

CHAPITRES DE PRODUITS	Millions de FCFA	Part (%)
25 : Sel ; soufre ; terre et pierre ; plâtre, chaux et ciment.	7,950,6	11.30%
84 : Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et dispositifs mécaniques ; leurs parties.	10,641,1	15.10%
33 : Huiles essentielles et résinoïdes ; parfumerie, préparations de toilette et préparations cosmétiques.	4,741,2	6.70%
48 : Papier et carton ; ouvrages en pâte à papier, en papier ou en carton.	11,783.50	16.70%
87 : Voitures, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs pièces et accessoires.	3,886.80	5.50%
85 : Machines, appareils et équipements d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction de l'image et du son de télévision, leurs pièces et accessoires.	4,997.70	7.10%
39 : Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	3,174.90	4.50%
28 : Produits chimiques inorganiques ; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares et d'isotopes.	3,796.90	5.40%
27 : Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; substances bitumineuses Matériaux bitumineux ; cires minérales.	3,047.10	4.30%
31 : Engrais	1,657.80	2.40%
38 : Produits chimiques divers.	2,560.80	3.60%
23 : Résidus et déchets de l'industrie alimentaire ; aliments préparés pour animaux.	488.4	0.70%

73 : Structures en fonte et en acier.	1,743	2.50%
29 : Produits chimiques organiques.	1,995.70	2.80%
10 : Céréales.	293.1	0.40%
83 : Produits divers en métaux communs.	898.1	1.30%
86 : Locomotives et matériel roulant pour voies ferrées ou similaires et leurs pièces détachées ; équipements mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies ferrées ou similaires destinés à la communication.	1,322.90	1.90%
21 : Préparations alimentaires diverses.	620.6	0.90%
90 : Instruments de mesure optiques, photographiques, cinématographiques ou de précision. Instruments de mesure, de contrôle ou de précision ; instruments et appareils médicaux et chirurgicaux et leurs parties et accessoires.	751.5	1.10%
35 : Matières albuminoïdes ; amidons modifiés ; colles ; Enzymes.	452.1	0.60%
32 : Extraits tannants ou tinctoriaux ; tannins et leurs dérivés ; pigments et autres matières colorantes. Colorants ; peintures et vernis, mastics ; encres.	535.6	0.80%
19 : Préparations à base de céréales, de farine, d'amidon ou de lait ; pâtisseries.	105	0.10%
01 : Animaux vivants.	272,1	0.40%
72 : Fonte et acier.	140,6	0.20%
30 : Produits pharmaceutiques.	180,6	0.30%
Total	68,037,4	96.50%
	70,516,2	100%

Il convient de noter que les principaux bénéficiaires des APE CAM-UE et CAM-RU sont les grandes entreprises opérant dans les secteurs de l'agroalimentaire (brasseries et produits à base de céréales), du ciment, de l'énergie, du bâtiment et travaux publics, de la fabrication et de la distribution de papier. Cependant, étant donné que la majorité du tissu économique du pays est constituée de petites et moyennes entreprises, l'effet de l'APE sur l'activité économique reste largement inaperçu, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et la croissance et la diversification des exportations.

Recommandations

L'APE donne aux produits camerounais un libre accès au marché de l'UE, tandis que les droits de douane sur 80% des produits de l'UE sont progressivement réduits pour les importations au Cameroun. L'UE reste le principal partenaire commercial du Cameroun, représentant 47% des exportations mondiales du pays et 28% de ses importations en 2019 ([Wits 2020](#)). Au 31 décembre 2023, le montant du manque à gagner fiscal au titre de l'APE CAM-UE est estimé à 70,5 milliards de FCFA depuis le début du démantèlement. Celui de l'APE CAM-RU est estimé à 687,4 millions de FCFA. Les principaux produits ayant bénéficié de ces accords sont présentés dans les tableaux suivants.

- A la lumière de ce qui précède, les actions complémentaires à mettre en œuvre pour améliorer les effets de l'APE CAM-UE comprennent :
- La négociation des clauses de rendez-vous sur le commerce des services et l'investissement ;
- La tenue de groupes de réflexion sectoriels spécifiques pour suivre la mise en œuvre des APE avec le secteur privé ;
- Le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises (PME) pour mieux tirer profit des opportunités offertes par les APE;
- Le développement de programmes de formation et d'assistance technique;

Chapitre 2 : Présentation de la ZLECA

Introduction

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est l'un des [projets phares de l'Agenda 2063](#). Elle a établi la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) qui vise à accélérer le commerce intra-africain et à renforcer la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial. [L'accord établissant la ZLECA a été signé](#) le 21 mars à Kigali, au Rwanda, et est entré en vigueur le 30 mai 2019. Après cela, les instruments opérationnels régissant le commerce sous le régime de la ZLECA ont été lancés à Niamey, au Niger, en juillet 2019 et les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECA ont commencé le 1er janvier 2021.

2.1 Objectif de la ZLECA

La ZLECA éliminera progressivement les droits de douane et les droits non tarifaires en libéralisant 90 % des lignes tarifaires dans un délai de 5 ans pour les pays non les moins avancés (PMA) et de 10 ans pour les PMA ([Kouam, 2024](#)). En outre, les droits de douane sur les produits sensibles (7 % des lignes tarifaires) doivent être éliminés dans un délai de 10 ans pour les non-PMA et de 13 ans pour les PMA.

La ZLECA préserve 3 % des lignes tarifaires pour les produits exclus et aborde également l'élimination des barrières non tarifaires (BNT) (dont on a constaté qu'elles avaient un effet encore plus néfaste sur le commerce intra-africain que les droits de douane). En outre, l'article 13 de l'accord de la ZLECA oblige les États parties à mettre en place des mécanismes institutionnels pour identifier, signaler, résoudre, surveiller et éliminer les BNT dans les pays membres ([Union africaine, 2024](#)). La ZLECA prévoit également un mécanisme en ligne pour signaler et résoudre les barrières non tarifaires rencontrées par les entreprises.

Tableau 3 : Résumé des dispositions de la ZLECA

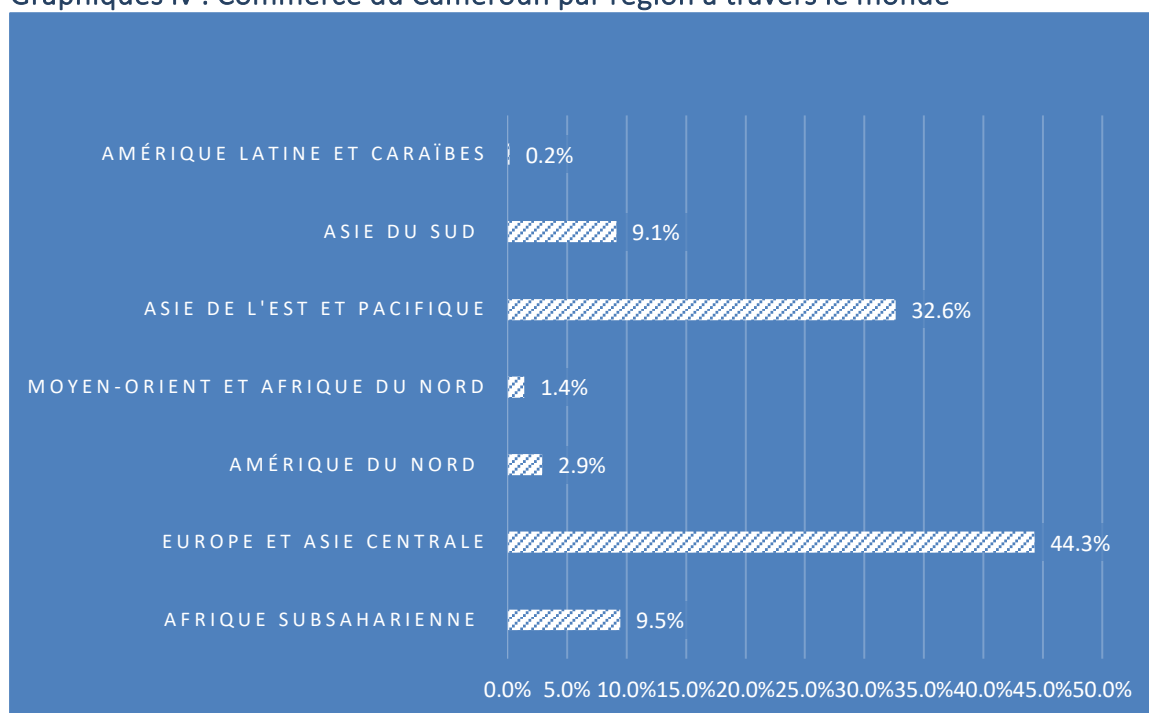
COUNTRY CLASSIFICATION	LDCs	Non-LDCs	G6 countries (Ethiopia, Madagascar, Malawi, Sudan, Zambia, Zimbabwe)
Full liberalisation	90% of tariff lines	90% of tariff lines	90% of tariff lines
	10-year phase down	5-year phase down	15-year phase down
Sensitive products	7% of tariff lines	7% of tariff lines	Not yet determined
	13-year phase down (current tariffs can be maintained during first 5 years – phase down starting in year 6)	10-year phase down (current tariffs can be maintained during first 5 years – phase down starting in year 6)	
Excluded products	3% of tariff lines	3% of tariff lines	Not yet determined

2.2. Objectifs spécifiques de la ZLECA

- Créer un marché unique des biens et des services, facilité par la circulation des personnes afin d’approfondir l’intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d’une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » inscrite dans l’Agenda 2063 ;
- Créer un marché libéralisé des biens et des services à travers des cycles successifs de négociations ;
- Contribuer à la circulation des capitaux et des ressources naturelles et faciliter les investissements en s’appuyant sur les initiatives et les développements entrepris par les États parties et les [CER](#) ;
- Jeter les bases de la création d’une Union douanière continentale à un stade ultérieur ;
- Promouvoir et atteindre un développement socio-économique durable et inclusif, l’égalité des sexes et la transformation structurelle des États parties ;
- Améliorer la compétitivité des économies des États parties au sein du continent et du marché mondial ;
- Promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement de la chaîne de valeur régionale, le développement agricole et la sécurité alimentaire ;

- Résoudre les défis liés aux adhésions multiples et superposées et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale

Graphiques iv : Commerce du Cameroun par région à travers le monde

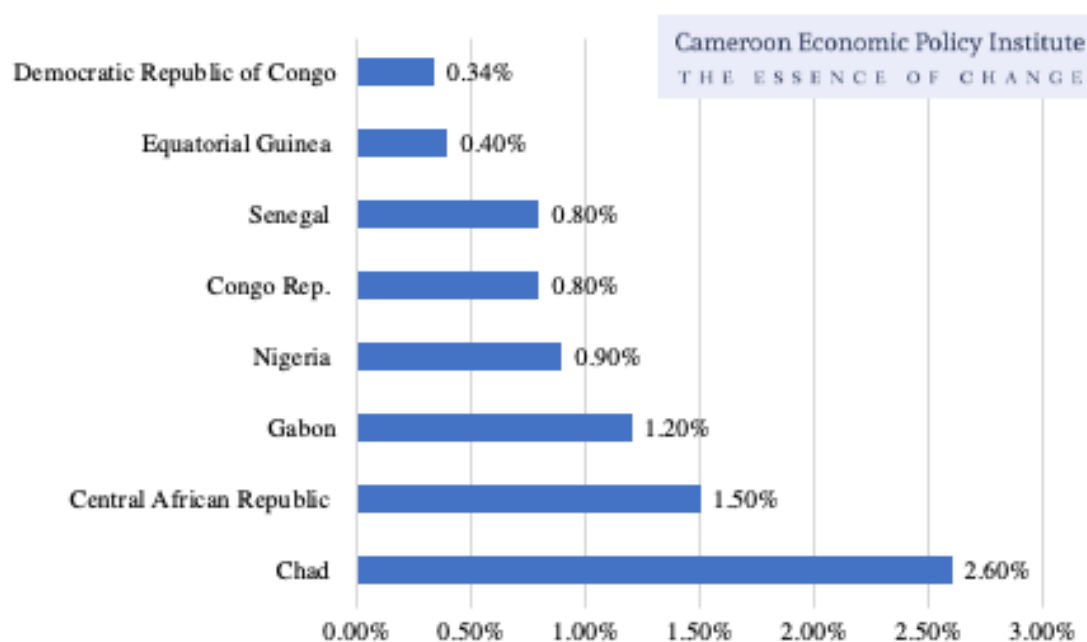


Source: [World Integrated Trade Solution, 2024](#)

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le Cameroun est le principal partenaire commercial du pays sur le plan régional en Europe et en Asie centrale. Cela s'explique par la proximité culturelle, linguistique et géographique, tandis que la mauvaise connectivité et les infrastructures continuent d'avoir un impact sur le commerce intra-africain (Kouam et al, 2022 ; Nkafu Policy Institute, 2022).

Moins d'un dixième des échanges commerciaux du Cameroun proviennent de l'Afrique, ce qui illustre la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre et de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Le graphique V montre que les trois principales destinations des exportations sont les pays membres de la CEMAC, même si la culture et la langue ont renforcé les échanges avec les pays francophones.

Graphiques v : Principaux partenaires du Cameroun en Afrique



Source: [World Integrated Solutions, 2024](#)

Le principal partenaire commercial du Cameroun en dehors de l'Afrique est la Chine, l'Afrique ne représentant que 9,5 % de son commerce total. Il est important de noter que chaque membre de la région CEMAC est un partenaire commercial important pour le Cameroun, ce qui illustre l'importance des communautés économiques régionales (CER), bien qu'il s'agisse de la CER la moins intégrée du continent. Le commerce sur le continent est limité par le manque d'infrastructures de transport et numériques, la prévalence du commerce informel (Kouam et al, 2022), des réglementations différentes sur le continent et la nécessité de renforcer les capacités commerciales des commerçants et des décideurs politiques.

2.3. Protocoles à l'accord portant création de la ZLECA

La ZLECA est composée de six protocoles au total, qui sont décrits ci-dessous.

2.4. Le Protocole sur le commerce des marchandises

Le Protocole vise à créer un marché libéralisé pour le commerce des marchandises conformément à l'article 3 de la ZLECA. Une fois terminé, il prévoira des dispositions pour garantir l'existence de critères clairs et transparents pour le traitement préférentiel dans le cadre de l'Accord. Le Protocole sur le commerce des marchandises comprend neuf annexes, dont les sept suivantes sont complètes :

- *Coopération douanière et assistance administrative mutuelle.*
- *Facilitation des échanges.*
- *Obstacles non tarifaires.*
- *Obstacles techniques au commerce.*
- *Mesures sanitaires et phytosanitaires.*
- *Transit.*
- *Recours commerciaux.*

2.4.1 Le Protocole sur le commerce des services

Le Protocole sur le commerce des services est le deuxième protocole à l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et établit un cadre de principes et de règles pour le commerce des services (en plus des biens). Le Protocole sur les services vise à créer un marché (unique) ouvert, transparent et intégré pour les services à travers l'Afrique.

S'appuyant sur les progrès existants et l'harmonisation de la réglementation au niveau régional, ce protocole garantira que les prestataires de services de tout le continent participent aux chaînes de valeur mondiales. L'accent est mis sur une réglementation responsable qui ne compromet pas la protection des consommateurs et le développement durable global ([Tralac, 2024](#)).

Le protocole reconnaît expressément les défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, les États enclavés, les États insulaires et les économies vulnérables, ainsi que leurs circonstances économiques et leurs besoins commerciaux uniques. En outre, la création d'un marché unique du transport aérien africain par le biais de la Décision de Yamoussoukro est reconnue comme une étape essentielle pour stimuler le commerce intra-africain, en particulier dans le contexte de la ZLECA ([CAFAC, 2024](#)). Enfin, le commerce guidé de la ZLECA se concentre sur cinq domaines prioritaires, à savoir le tourisme, les transports, les services aux entreprises, les services de communication et les services financiers

2.5. Le Protocole sur les règles et procédures de règlement des différends

Le Protocole sur les différends exige que les États parties mettent pleinement en œuvre les recommandations et les décisions de l'ORD. Le non-respect des décisions de l'ORD dans le délai convenu entraînera le versement d'une indemnisation par la partie coupable ou la suspension des concessions pour une période intérimaire.

2.6. Le Protocole sur l'investissement

L'objectif du Protocole sur l'investissement est d'établir un cadre continental équilibré, cohérent, clair, transparent, prévisible et mutuellement avantageux pour les principes et les règles qui régissent la promotion, la facilitation et la protection des investissements. Ce protocole encourage les flux d'investissement intra-africains en établissant un cadre juridique et institutionnel équilibré, prévisible et transparent pour l'investissement, assorti de mécanismes appropriés pour la prévention, la gestion et le règlement des différends en matière d'investissement.

La mise en œuvre d'un protocole d'investissement réussi permettrait : (i) d'élargir la portée de l'actuelle ZLECA, qui comprend déjà des éléments de libre circulation des capitaux, des biens et des services à travers l'Afrique ; (ii) de permettre aux entreprises africaines de capitaliser sur les opportunités d'investissement au-delà des frontières nationales ; (iii) de permettre aux investisseurs de prendre des décisions sur les investissements avec l'assurance que leurs biens et services peuvent être vendus à un marché de plus de 1,4 milliard de personnes ; (iv) de renforcer la capacité de l'Afrique à produire les biens et services nécessaires au commerce transfrontalier dans des conditions favorables de la ZLECA ; et (v) dans le processus, de renforcer la capacité de la ZLECA à améliorer la vie des Africains en tant que consommateurs, travailleurs et propriétaires d'entreprises (Kouam, 2024).

Selon le Protocole d'investissement, les États parties sont tenus de respecter les normes de protection établies telles que le traitement de la nation la plus favorisée, le traitement national (après l'établissement) et la liberté d'expropriation sans compensation, ainsi que d'encourager et de faciliter les investissements intra-africains. Toutefois, ces engagements comportent également des exclusions qui visent à donner aux États parties une marge de manœuvre réglementaire ([World Trade Institute, 2024](#)). Il convient de noter que toute la section (article 26) du Protocole d'investissement de la ZLECA est consacrée à l'encouragement et à la facilitation des investissements qui contribuent à la lutte contre le changement climatique. Enfin, le Protocole d'investissement comprend également les éléments d'un mécanisme de règlement des différends. Dans le cadre de ce mécanisme, les désaccords entre États parties, y compris ceux impliquant la protection diplomatique en vertu du droit international, sont résolus conformément aux procédures standard du Protocole de la ZLECA (article 44) ([Tralac, 2023](#)). La question controversée de l'arbitrage entre

investisseurs et États est laissée à un futur accord qui sera négocié au cours de l'année qui suivra l'adoption du Protocole d'investissement.

Le principal partenaire commercial du Cameroun en dehors de l'Afrique est la Chine, l'Afrique ne représentant que 9,5 % de son commerce total. Il est important de noter que chaque membre de la région CEMAC est un partenaire commercial important pour le Cameroun, ce qui illustre l'importance des communautés économiques régionales (CER), bien qu'elles soient les moins intégrées du continent. Le commerce sur le continent est limité par le manque d'infrastructures de transport et numériques, la prévalence du commerce informel (Kouam et al, 2022), les différentes réglementations sur le continent et la nécessité de renforcer les capacités commerciales des commerçants et des décideurs politiques.

L'ambition de l'Afrique de créer un marché continental intégré, de promouvoir le changement structurel et de développer un secteur privé compétitif sont les principaux principes du Protocole d'investissement de la ZLECA. La relation entre le Protocole d'investissement et les accords bilatéraux d'investissement actuels, ainsi que les implications des clauses de droits acquis du Protocole (par exemple, les articles 13.4 et 14.3), qui stipulent que les avantages supérieurs accordés aux investisseurs d'États tiers dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux actuels ou futurs ne seront pas accessibles aux investisseurs africains régis par le Protocole d'investissement, font partie des questions cruciales qui nécessiteront une attention continue ([Erasmus, 2023](#)).

2.7. Le protocole sur la propriété intellectuelle

Les pays africains ont investi dans la création de régimes nationaux de propriété intellectuelle et sont signataires de nombreux traités internationaux en reconnaissance du rôle vital que joue la propriété intellectuelle (PI) dans la stimulation de l'innovation et du développement économique dans une économie mondiale de plus en plus axée sur la connaissance. Malgré cela, le secteur de la propriété intellectuelle en Afrique est encore très fragmenté, avec de nombreux programmes et outils régionaux et continentaux. Cela constitue un obstacle important à la mise en œuvre de la ZLECA. En outre, cela rend plus difficile pour les designers, artistes, entrepreneurs et innovateurs africains de tirer profit de leurs œuvres, ce qui rend à son tour plus difficile le développement complet de l'économie créative sur le continent ([Trade Unions & Trade in Africa, 2024](#)).

Une étape encourageante est la mise en œuvre du Protocole sur la propriété intellectuelle. Il vise à élaborer des lignes directrices et des normes uniformes pour la promotion, la défense et le maintien des droits de propriété intellectuelle afin de faciliter la réalisation des objectifs de la ZLECA.

La protection des obtentions végétales, les indications géographiques, les brevets, les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les informations non divulguées, les schémas de configuration de circuits intégrés, les droits d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et le folklore, et les ressources génétiques ne sont que quelques-uns des nombreux DPI couverts par le Protocole. En offrant un cadre compatible avec les traités internationaux antérieurs sur la propriété intellectuelle, le Protocole promeut l'idée de la préservation de l'acquis aux niveaux national, régional et mondial ([Bowman's 2024](#)).

La stratégie panafricaine et axée sur le développement du Protocole, qui cherche à atteindre un équilibre approprié entre la protection de la propriété intellectuelle, la promotion du bien-être public et la promotion des intérêts africains, est un aspect notable. Le Protocole met l'accent sur le renforcement des capacités, la coopération à plusieurs niveaux et l'assistance technique dans l'administration et l'application des droits de propriété intellectuelle. En outre, il adopte une approche prospective des technologies émergentes et accorde une attention particulière aux besoins et aux intérêts des femmes et des jeunes entrepreneurs ainsi qu'aux micro, petites et moyennes entreprises ([UNECA, 2023](#)). La mise en œuvre du Protocole améliorera et rationalisera les procédures et les systèmes de défense et de respect des droits de propriété intellectuelle sur tout le continent. Il a la capacité de stimuler considérablement l'innovation, d'encourager la coopération technologique entre les entreprises et les particuliers tout au long des chaînes de valeur continentales et de libérer un flux constant d'investissements intra-africains pour faciliter un commerce plus avancé et plus étendu dans le cadre de la ZLECA.

Malgré son importance, le Protocole approuvé n'offre qu'un accord-cadre ; les États parties devront négocier davantage et adopter un certain nombre de questions, d'obligations et de méthodes pour la protection et l'application des DPI qui y sont contenus. La fonction et le mandat de l'Office de la propriété intellectuelle de la ZLECA (article 31) devront être clarifiés et régis, notamment en ce qui concerne ses relations et ses effets sur les deux

organisations régionales actuelles de propriété intellectuelle, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

2.8. Le protocole sur la politique de concurrence

Une étape importante vers l'intégration continentale a été l'approbation du Protocole de la ZLECA sur la politique de concurrence. Les entreprises peuvent abuser de leur position dominante sur le marché par le biais de cartels de fixation des prix, de comportements prédateurs qui éliminent les concurrents locaux et d'autres accords de partage de marché s'il n'existe pas de protections régissant les actions anticoncurrentielles. Le fondement d'une économie de marché fonctionnelle est le droit de la concurrence ([Bowman's 2024](#)). L'objectif du protocole est donc de mettre fin aux pratiques commerciales restrictives et aux comportements anticoncurrentiels afin d'accroître l'efficacité du marché, de promouvoir une croissance inclusive et de veiller à ce que les avantages de la libéralisation du commerce ne soient pas compensés ou annulés par des comportements anticoncurrentiels.

Des clauses importantes telles que les « pratiques commerciales anticoncurrentielles » sont définies dans le Protocole sur la concurrence, indiquant les actions jugées incompatibles avec la capacité du marché à fonctionner correctement. Il s'agit, par exemple, des décisions sur les fusions et acquisitions, des restrictions sur certaines activités commerciales anticoncurrentielles verticales et horizontales et des actions liées à des actions qui faussent le marché. La création de l'Autorité de la concurrence de la ZLECA est l'une des autres stipulations. Elle fonctionnera de manière indépendante et aura le pouvoir de décider de tout engagement, y compris l'approbation des fusions, ainsi que d'administrer et de faire respecter les dispositions du Protocole.

Aujourd'hui, les initiatives et réglementations gouvernementales qui entravent une concurrence saine, ainsi que les pratiques commerciales qui affaiblissent la dynamique concurrentielle, limitent la concurrence dans de nombreux pays africains. Ces facteurs sont souvent aggravés par l'absence de lois sur la concurrence ou la mise en œuvre laxiste de celles qui existent. Les possibilités de concurrence sur un marché continental plus vaste sont désormais plus nombreuses, car la ZLECA supprime essentiellement les barrières tarifaires et non tarifaires entre ses États parties. Afin de garantir une concurrence saine sur tout le continent, d'accélérer la baisse des prix à la consommation et d'améliorer les pratiques des

entreprises qui soutiennent la transition socioéconomique de l'Afrique, le Protocole sur la concurrence sera essentiel.

2.9. THE OPERATIONAL INSTRUMENTS OF THE AFCFTA

2.9.1. Les règles d'origine

Un régime régissant les conditions dans lesquelles un produit ou un service peut être commercialisé en franchise de droits dans la région

2.9.2. Les concessions tarifaires

Il a été convenu qu'il devrait y avoir une libéralisation tarifaire de 90 %. Sur une période de 10 ans avec une transition de 5 ans, il y aura 7 % supplémentaires pour les « produits sensibles » qui doivent être libéralisés. Cela sera soutenu par le portail en ligne du commerce des marchandises de la ZLECA, où les États membres téléchargeront leurs offres tarifaires couvrant 90 % des lignes tarifaires. L'outil de négociation en ligne de la ZLECA :

- Facilitera les négociations sur la libéralisation tarifaire entre les États parties, les unions douanières ou les groupements régionaux dans le cadre de la ZLECA ;
- Fournira des outils pour garantir la qualité technique des offres faites ;
- Augmentera la transparence tout en préservant la confidentialité ; et
- Fournira des outils permettant aux utilisateurs/groupes de négociation d'interagir.

2.10. Le Système panafricain de paiements et de règlement (PAPSS)

Il s'agit d'une infrastructure centralisée de paiement et de règlement pour les paiements commerciaux intra-africains. Ce projet est développé en collaboration avec la Banque africaine d'import-export, Afreximbank, qui facilitera les paiements et formalisera une partie du commerce non enregistré en raison de la prévalence du commerce transfrontalier informel en Afrique.

2.11. L'Observatoire africain du commerce

Un portail d'information commerciale qui s'attaquera aux obstacles au commerce en Afrique en raison du manque d'informations sur les opportunités, les statistiques commerciales ainsi que les informations sur les exportateurs et les importateurs dans les pays

La coordination et la mise en œuvre de la ZLECAf sont assurées par le [Secrétariat de la ZLECAf](#) basé à Accra, au Ghana. Le Secrétariat est chargé de convoquer des réunions, de suivre et d'évaluer le processus de mise en œuvre et d'autres tâches qui lui sont assignées par le Comité des hauts fonctionnaires, le Conseil des ministres et [l'Assemblée](#).

2.12. Cadre institutionnel de la ZLECAf

L'Assemblée

L'Assemblée est l'organe décisionnel suprême de l'UA et a le pouvoir exclusif d'adopter des interprétations de l'Accord de la ZLECAf sur recommandation du Conseil des ministres. La décision d'adopter une interprétation est prise par consensus.

2.13. Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres est composé des ministres du commerce ou d'autres ministres, autorités ou fonctionnaires dûment désignés par les États parties. Il prend des décisions sur toutes les questions relevant de l'Accord de la ZLECA et rend compte à la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif de l'UA. Le Conseil des ministres de la ZLECA est distinct des ministres du commerce de l'UA (AMOT). Le Conseil des ministres se réunit deux fois par an en session ordinaire et peut se réunir en tant que de besoin, en sessions extraordinaires.

Les décisions prises par le Conseil des ministres sont contraignantes pour les États parties et ont des implications juridiques, structurelles ou financières et sont contraignantes pour les États parties dès leur adoption par la Conférence.

2.14. Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce

Le Comité des hauts fonctionnaires du commerce comprend des secrétaires permanents ou principaux ou d'autres fonctionnaires désignés par les États parties. Il est chargé de l'élaboration de programmes et de plans d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECA. Le comité surveille, examine en permanence et assure le bon fonctionnement et le développement de la ZLECA conformément aux dispositions de l'Accord. Sous réserve des directives données par le Conseil des ministres, le Comité des hauts fonctionnaires du commerce se réunit au moins deux fois par an et fonctionne conformément aux règles de procédure adoptées par le Conseil des ministres. Le Comité soumet son rapport, qui peut contenir des recommandations, au Conseil des ministres à l'issue de ses réunions. Les CER sont représentées au sein du Comité des hauts fonctionnaires du commerce, à titre consultatif.

Comités techniques: Les protocoles de l'accord de la ZLECA établissent divers comités techniques pour aider à la mise en œuvre de l'accord. Ils comprennent le Comité du commerce des marchandises et le Comité du commerce des services.

2.15. Implications pour l'économie locale

Avec 55 pays participants et un produit intérieur brut (PIB) évalué à 3,4 billions de dollars, l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) établira la plus grande zone de libre-échange au monde en termes de nombre de pays participants. L'accord a le potentiel de sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté, mais pour réaliser son plein potentiel, il faudra mettre en œuvre des réformes politiques majeures et des mesures de facilitation des échanges.

La ZLECA pourrait sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté et augmenter les revenus de 68 millions de personnes qui subsistent avec moins de 5,50 dollars par jour. Sur les 450 milliards de dollars de bénéfices potentiels en termes de revenus, 292 milliards de dollars proviendraient de mesures de facilitation des échanges, notamment la réduction des formalités administratives et la simplification des procédures douanières avec l'adoption de la ZLECA. La mise en œuvre de la ZLECA faciliterait le type de réformes profondes nécessaires pour améliorer la croissance à long terme dans les pays africains.

Conclusion

L'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) créera la plus grande zone de libre-échange au monde mesurée par le nombre de pays participants. Le pacte relie 1,3 milliard de personnes dans 55 pays avec un produit intérieur brut (PIB) combiné évalué à 3,4 billions de dollars américains.

Il a le potentiel de sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté, mais la réalisation de son plein potentiel dépendra de la mise en place de réformes politiques importantes et de mesures de facilitation des échanges.

Alors que l'économie mondiale est en pleine turbulence en raison de la pandémie de COVID-19, la création du vaste marché régional de la ZLECA est une opportunité majeure pour aider les pays africains à diversifier leurs exportations, à accélérer la croissance et à attirer les investissements directs étrangers. La portée de la ZLECA est vaste.

L'accord réduira les tarifs douaniers entre les pays membres et couvrira des domaines politiques tels que la facilitation du commerce et les services, ainsi que des mesures réglementaires telles que les normes sanitaires et les obstacles techniques au commerce.

Il complètera les communautés économiques sous-régionales et les accords commerciaux existants en Afrique en offrant un cadre réglementaire à l'échelle du continent et en réglementant des domaines politiques – tels que l'investissement et la protection des droits de propriété intellectuelle – qui jusqu'à présent n'ont pas été couverts dans la plupart des accords sous-régionaux en Afrique.

Chapitre 3 : Méthodologie

3.1 Description

Afin d'évaluer les principaux objectifs de cette étude, nous utilisons un modèle d'équilibre général calculable dynamique régional (RDCGE) issu du modèle PEP-w-t ([Lemelin et al., 2013](#)). La mise en œuvre de ce modèle nécessite des matrices de comptabilité sociale (SAM) collectées à partir de la base de données GTAP. Notre objectif étant basé sur l'Afrique, la version 2017 de la base de données Africa-gtap (base de données GTAP Africa 3) est utilisée. Cette base de données a été fournie lors d'un séminaire GTAP sur l'Afrique en avril 2024 par les responsables de GTAP.

3.1 Description de la base de données

Le projet d'analyse du commerce mondial (GTAP) a pour objectif de construire et de fournir des SAM utilisées dans les analyses EGC sur la quasi-totalité des pays du monde ([Aguiar et al., 2022](#)). Pour la version récente sur les économies africaines utilisée dans cette étude, elle englobe 51 pays et régions dont 43 pays africains et 8 autres régions agrégées dans le monde. 65 secteurs et 8 facteurs de production sont fournis. Grâce au processus de mise à jour, les données sont réconciliées de manière à ce que les conditions macroéconomiques suivantes (qui garantissent que chaque compte SAM est équilibré) soient satisfaites (Aguiar et al., 2022) :

$$GDP = C + I + G + X - M \quad (1)$$

$$S - I = X - M \quad (2)$$

Où PIB est le Produit Intérieur Brut, C désigne la consommation des ménages, G, la consommation publique, I, l'investissement total des entreprises, X, les exportations, M, les importations et S, l'épargne totale.

A partir du GTAPAGG par défaut, nous avons réalisé les agrégations suivantes : 10 régions (Océanie, Asie de l'Est, Asie du Sud-Est, Amérique du Nord, Amérique Latine, Europe de l'Ouest, Moyen-Orient, Cameroun, Reste des pays africains, Reste du monde), 4 secteurs et produits (agriculture, industrie, services privés, administration publique), 5 facteurs de

production dont deux pour le travail (travail qualifié et travail non qualifié) et 3 pour le capital (terre, capital et ressources naturelles).

3.2 Description du modèle

Cette section présente en détails le modèle ainsi que les scénarios.

3.2.1 Model

Le modèle dynamique PEP-w-t est utilisé avec de petites modifications. Avant d'en venir aux changements spécifiques, résumons le modèle.

Le modèle suppose un ménage représentatif dont l'objectif est de maximiser sa satisfaction à travers une fonction d'utilité englobant un panier de produits soumis à son revenu. Cette dernière s'obtient en vendant les facteurs de production qu'elles possèdent à des entreprises. Ces dernières, opérant sur un marché de concurrence parfaite, produisent d'abord un facteur composite (valeur ajoutée), qui est ensuite combiné à des intrants intermédiaires pour obtenir le produit final.

Une partie de ce produit est vendue sur le marché intérieur pour satisfaire la demande locale et l'autre partie est vendue à l'étranger en termes d'exportations. On suppose donc que le choix des volumes domestiques et étrangers dépend du degré de substituabilité entre les produits locaux et étrangers en tenant compte des marges commerciales qui décrivent les coûts de transport. Ceci est modélisé par une fonction d'élasticité constante de transformation (CET) (voir équation 4). La solution du programme est donnée par les équations 5 et 7. D'autre part, il existe une substitution imparfaite entre les produits domestiques et étrangers consommés localement.

Cela signifie que les ménages consomment les deux produits, mais préfèrent toujours le moins cher. La demande composite est donc modélisée comme une fonction CES d'Armington (équation 10). Les solutions de la minimisation des coûts donnent dans chaque cas les quantités optimales de produits qui devraient être vendus localement (équation 7), exportés (équation 5) et importés (équation 9). Quant à l'utilisation des consommations intermédiaires, leurs quantités optimales sont déterminées par une fonction de Leontief basée sur des coefficients techniques liés à la production produite (équation 12). Le choix de ce type de fonction est dû au fait qu'il n'y a pas de substitution possible entre les faisceaux intermédiaires. ([Burfisher, 2021](#)).

Mais la valeur ajoutée est modélisée comme une fonction CES combinant à la fois le capital et les facteurs composites travail et capital (équation 13). Le travail comme le capital sont mobiles entre les secteurs. Cela signifie que la rémunération des facteurs est spécifique à chaque industrie.

Ainsi, nous supposons que le profit des entreprises dépend du volume de travail et de capital qu'elles emploient qui fluctue avec les taux de rémunération sur le marché des facteurs. Par conséquent, la libéralisation des échanges peut fortement affecter ces profits modélisés par :

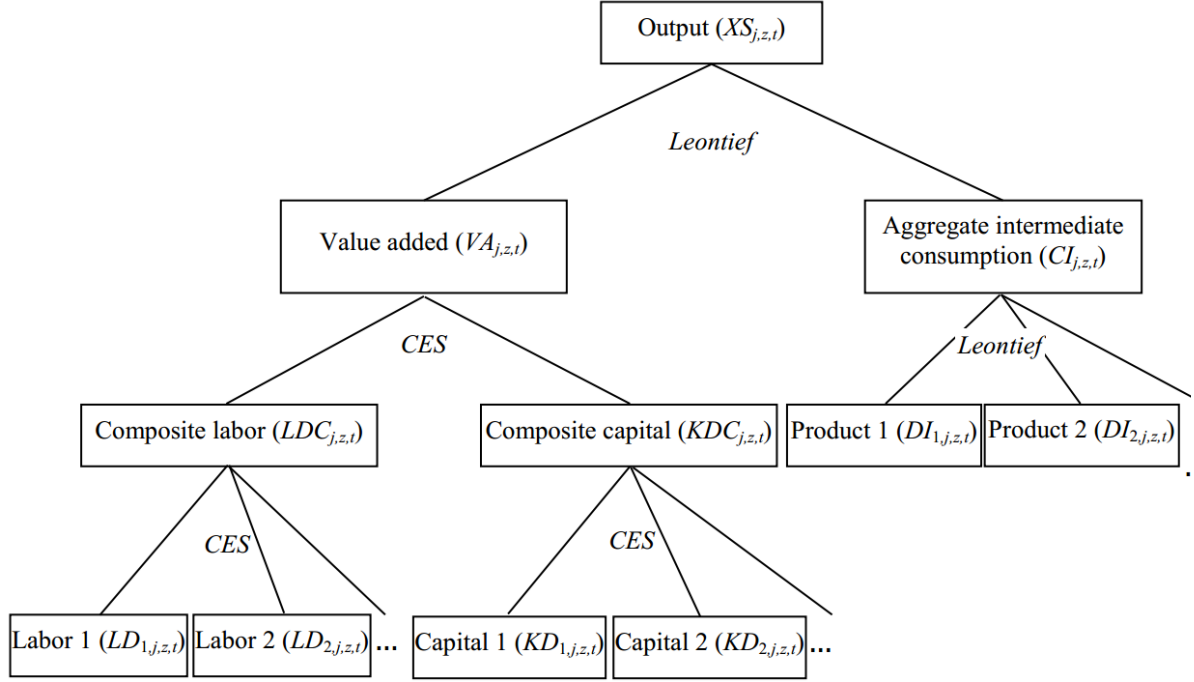
$$\pi_{j,z,t} = \left(\sum_l WTI_{l,j,z,t} \cdot LD_{l,j,z,t} + \sum_k RTIO_{k,j,z,t} \cdot KD_{k,j,z,t} \right) - \left(\sum_l WTI0_{l,j,z,t} \cdot LDO_{l,j,z,t} + \sum_k RTIO_{k,j,z,t} \cdot KDO_{k,j,z,t} \right) \quad (3)$$

With $\pi_{j,z,t}$ the profit made by firm j in country z at year t , $LD_{l,j,z,t}$ and $KD_{k,j,z,t}$ are the volume of labor and capital used respectively and $LDO_{l,j,z,t}$ and $KDO_{k,j,z,t}$ their benchmark values (business as usual, BAU). $WTI_{l,j,z,t}$ and $RTIO_{k,j,z,t}$ are prices of acquisition of a unit of labor and capital respectively and $WTI0_{l,j,z,t}$ and $RTIO0_{k,j,z,t}$ their benchmark values.

L'équation (3) indique qu'une baisse des salaires suivie d'une augmentation plus importante de la demande de travail aura un effet positif sur les salaires. La même observation s'applique à la demande de capital.

En ce qui concerne la consommation des ménages, le modèle suppose un système de dépenses linéaire étendu (LES) de la fonction d'utilité de Stone-Geary, qui comporte deux composantes : la consommation minimale de subsistance et les dépenses surnuméraires. Une fois le niveau de subsistance atteint, la demande des consommateurs est décrite par des parts budgétaires marginales fixes pour tous les produits du panier surnuméraire. Cette forme de fonction de dépenses se réduit à la fonction d'utilité de Cobb Douglas si le paramètre de frisch est fixé à -1 et que les élasticités-revenus sont égales à 1 ([Burfisher, 2021](#)).

Structure de la Production



Source: Lemelin et al. (2013)

As described previously, output is computed by:

$$XS_{i,z,t} = B_{i,z}^{EXT} \left[\beta_{i,z}^{EXT} EXT_{i,z,t} \rho_{i,z}^{XS} + \beta_{i,z}^{DD} DD_{i,z,t} \rho_{i,z}^{XS} + (1 - \beta_{i,z}^{EXT} - \beta_{i,z}^{DD}) MRGN_{i,z,t} \rho_{i,z}^{XS} \right]^{\frac{1}{\rho_{i,z}^{XS}}} \quad (4)$$

Where $XS_{i,z,t}$ is the type's i output of country z ; $DD_{i,z,t}$ the domestic demand and $EXT_{i,z,t}$ the volume of commodity i exported by country z ; $MRGN_{i,z,t}$ the trade margin; $\beta_{i,z}^{EXT}$ and $\beta_{i,z}^{DD}$ the share parameters that under constant return to scale; $\rho_{i,z}^{XS}$ the parameter of the CET elasticity such that $\sigma_{i,z,j,z}^M = \frac{1}{1+\rho_{i,z}^{XS}}$ with $-1 < \rho_{i,z}^{XS} < \infty$; $B_{i,z}^{EXT}$ a scale parameter. The total export of country z is an aggregation of exports to all countries $EX_{i,z,zj,t}$ where zj is a trade partner country.

$$EXT_{i,z,t} = B_{i,z}^{EXT} \left(\sum_{zj} \beta_{i,z,zj}^{EX} EX_{i,z,zj,t} \rho_{i,z,zj}^{EX} \right)^{\frac{1}{\rho_{i,z,zj}^{EX}}} \quad (5)$$

$$EX_{i,z,zj,t} = \left[\frac{(1 - \beta_{i,z}^{EXB}) PD_{i,z,t}}{\beta_{i,z}^{EXB} PE_{i,z,zj,t}} \right]^{\frac{1}{\rho_{i,z,zj}^{EXB} - 1}} DD_{i,z,t} \quad (6)$$

$$EXT_{i,z,t} = \left[\frac{\beta_{i,z}^{DD} PL_{i,z,t}}{\beta_{i,z}^{EXT} PET_{i,z,t}} \right]^{\sigma_{i,z}^{XS}} DD_{i,z,t} \quad (7)$$

$$MRGN_{i,z,t} = \left[\frac{\beta_{i,z}^{DD} \cdot e_{z,t} \cdot PWMG_{i,t}}{\beta_{i,z}^{EXT} PET_{i,z,t}} \right]^{\sigma_{i,z}^{XS}} DD_{i,z,t} \quad (8)$$

With $e_{z,t}$ the exchange rate set exogenously to country z at unity; $PWMG_{i,t}$ the world price of margin i expressed in international currency.

$$IMT_{i,z,t} = \left[\frac{\beta_{i,z}^{IMT} PD_{i,z,t}}{(1 - \beta_{i,z}^{IMT}) PMT_{i,z,t}} \right]^{\sigma_{i,z}^M} DD_{i,z,t} \quad (9)$$

$$Q_{i,z,t} = B_{i,z}^{IMT} \left[\beta_{i,z}^{IMT} IMT_{i,z,t}^{-\rho_{i,z}^{IMT}} + (1 - \beta_{i,z}^{IMT}) DD_{i,z,t}^{-\rho_{i,z}^{IMT}} \right]^{\frac{-1}{\rho_{i,z}^{IMT}}} \quad (10)$$

$$IM_{i,zj,z,t} = \left[\frac{(1 - \beta_{i,zj,z}^{IM}) PD_{i,z,t}}{\beta_{i,zj,z}^M PM_{i,zj,z,t}} \right]^{\frac{1}{\rho_{i,zj,z}^{IM} - 1}} DD_{i,z,t} \quad (11)$$

With $IMT_{i,z,t}$ the volume of commodity i imported by country z ; $IM_{i,zj,z,t}$ the specific volume of commodity i imported by country z from country j ; $\beta_{i,z}^{IMT}$ and $\beta_{i,zj,z}^M$ the share parameters determined under constant to scale; $B_{i,z}^{IMT}$ a scale parameter.

For intermediate input, we have:

$$CI_{j,z,t} = io_{j,z} \cdot XS_{j,z,t} \quad (12)$$

Where $CI_{j,z,t}$ is the total intermediate consumption of industry j for country z , $XS_{j,z,t}$ the corresponding output and $io_{j,z}$ the technical coefficient of Leontief matrix.

For the value added, we have:

$$VA_{j,z,t} = B_{j,z}^{VA} \left[\beta_{j,z}^{VA} \cdot LDC_{j,z,t}^{-\rho_{j,z}^{VA}} + (1 - \beta_{j,z}^{VA}) KDC_{j,z,t}^{-\rho_{j,z}^{VA}} \right]^{\frac{-1}{\rho_{j,z}^{VA}}} \quad (13)$$

Where $VA_{j,z,t}$ the valued added of industry j for country z ; $LDC_{j,z,t}$ and $KDC_{j,z,t}$ the corresponding quantities of labor and capital respectively used; $\beta_{j,z}^{VA}$ a share parameter; $B_{j,z}^{VA}$ a scale parameter and $\rho_{j,z}^{VA}$ the substitution parameter.

Equations

In order to assess the impact of **AfCFTA** in the context of Cameroon's economic partnership agreement, a regional dynamic CGE model is employed. The fundamental features of the model stem from the PEP-w-t model. We present in this section the functioning of the model and describe how the targeted policies would affect the selected economies.

$$CTH_{z,t} = YDH_{z,t} - SH_{z,t}$$

$$SH_{z,t} = g_{z,t} \cdot PIXCON_{z,t}^{eta} + shcof_{z,t} \cdot YDH_{z,t}$$

$$YDH_{z,t} = YH_{z,t} - TDH_{z,t}$$

$$YH_{z,t} = YHL_{z,t} + YHK_{z,t}$$

$$YG_{z,t} = TDH_{z,t} + TPRCTS_{z,t} + TPROD_{z,t}$$

$$YROW_{z,t} = e_{z,t} \left(\sum_{i,zj} IM_{i,zj,z,t} \left(PWM_{i,zj,z,t} + \sum_{ij} PMG_{ij,t} \cdot trmg_{ij,i,zj,z,t} \right) \right)$$

$$GDP_BP_{z,t} = \sum_j PVA_{j,z,t} \cdot VA_{j,z,t} + TIPT_{z,t}$$

$$GDP_BP_{z,t} = GDP_BP_{z,t} + TPRCTS_{z,t}$$

$$TIPT_{z,t} = \sum_j TIP_{j,z,t}$$

$$TPRCTS_{z,t} = TI \quad CT_{z,t} + TIMT_{z,t} + TIXT_{z,t}$$

$$TIMT_{z,t} = \sum_{i,zj} TIM_{i,zj,z,t}$$

$$TIM_{i,zj,z,t} = ttim_{i,zj,z,t} \cdot IM_{i,zj,z,t} \cdot e_{z,t} \left(PWM_{i,zj,z,t} + \sum_{ij} PMG_{ij,t} \cdot trmg_{ij,i,zj,z,t} \right)$$

$$TIP_{j,z,t} = ttip_{j,z,t} \cdot PP_{j,z,t} \cdot XS_{j,z,t}$$

$$PD_{i,z,t} = (1 + ttic_{i,z,t}) \cdot PL_{i,z,t}$$

$$PM_{i,zj,z,t} = (1 + ttic_{i,z,t})(1 + ttim_{i,zj,z,t}) \cdot e_{z,t} + \left(PWM_{i,zj,z,t} + \sum_{ij} PMG_{ij,t} \cdot trmg_{ij,i,zj,z,t} \right)$$

$$PMT_{i,z,t} = \frac{(\sum_{zj} PM_{i,zj,z,t} PM_{i,zj,z,t})}{IMT_{i,z,t}}$$

$$PC_{i,z,t} = \frac{PD_{i,z,t}DD_{i,z,t} + PMT_{i,z,t}IMT_{i,z,t}}{Q_{i,z,t}}$$

$$DD_{i,z,t} = DS_{i,z,t}$$

3.2.2 Scenarios

Trois scénarios principaux sont envisagés dans cette étude. Dans chaque scénario, les droits d'importation sont annulés vis-à-vis des partenaires commerciaux du Cameroun.

Scénario 1 : L'économie camerounaise au sein des APE

Ce scénario suppose l'annulation complète des droits d'importation sur les produits en provenance de l'Union européenne. Il est important de mentionner que nous avons considéré les pays d'Europe de l'Ouest (9 pays) comme représentant l'Union Européenne (27 pays). Par conséquent, les résultats doivent être interprétés avec précaution. En effet, les résultats pourraient être sous-estimés puisque de nombreux pays de l'Union européenne ne sont pas pris en compte. Cette limite est imposée par la base de données utilisée. L'agrégation de ces 9 pays ayant été faite dans la base de données Africa GTAP, nous n'avons pas pu faire de modification en dehors des pays africains.

Scénario 2 : L'économie camerounaise au sein de l'AfCFTA

Ce scénario permet d'accéder aux impacts de la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine sur l'économie camerounaise. Bien que le Cameroun soit déjà dans les APE depuis août 2016, nous nous interrogeons sur les impacts de l'AfCFTA sans les APE. Ceci afin de comparer les conséquences des deux accords sur l'économie camerounaise.

Scénario 3 : Le Cameroun dans les APE et son entrée dans l'accord AfCFTA

Dans le cadre de l'accord de partenariat économique, ce scénario accède aux impacts des APE et de l'AfCFTA sur l'économie camerounaise. Ce scénario est plus réaliste car il intègre les défis actuels et futurs du Cameroun sur le marché international.

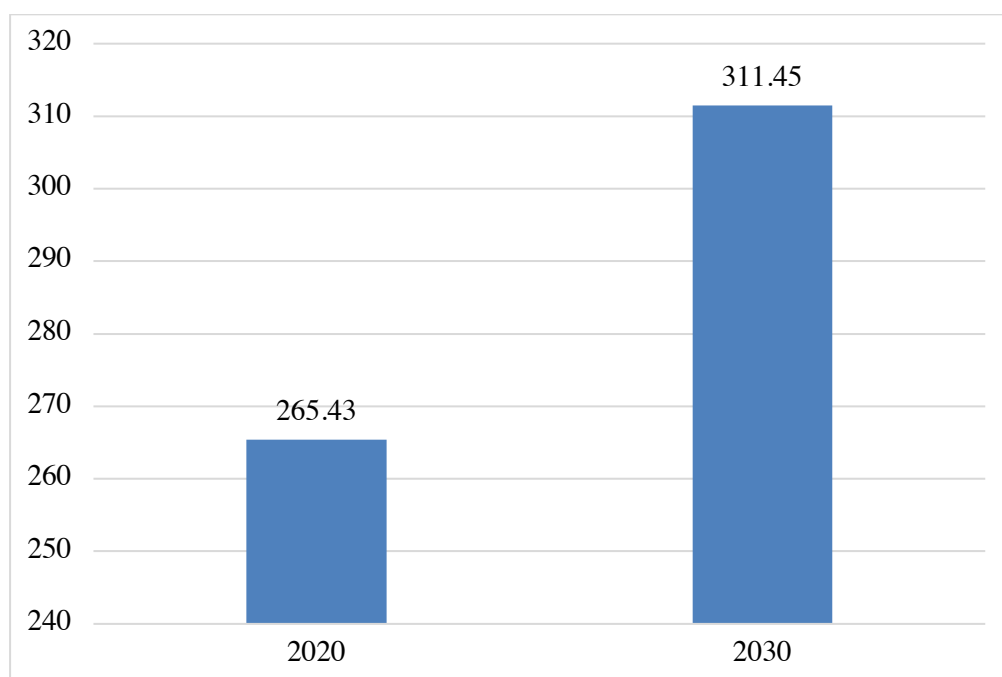
4 Résultats et discussion

Dans cette section, nous présentons les principaux résultats relatifs à chaque scénario présenté dans la section précédente. Plus spécifiquement, les variables macroéconomiques suivantes seront examinées en détail : Pertes en droits de douane, croissance économique, exportations et importations, prix locaux et consommation, investissement et bénéfices des entreprises, revenu et épargne, bien-être des ménages et salaires.

Import Tarif

Le tableau 1 indique que, dans le cadre du scénario de l'accord de partenariat économique (APE) où les droits d'importation du Cameroun sur les produits de l'Union européenne sont fixés à zéro, le gouvernement subit naturellement une perte de droits d'importation estimée en 2020 à 265,43 millions de dollars US (environ 160 milliards de francs CFA en monnaie locale). En 2030, ces pertes s'élèveront à 311,45 millions de dollars US (188 milliards de FCFA). Elles représentent 0,7% du PIB actuel. En effet, en 2030, le tarif d'importation total de 1 115,52 tombe à 804,06 dans le cadre des APE.

Graphique 1 : Perte de droits de douane à importation (Millions de dollars)



Source : Auteurs

Dans le deuxième scénario où seuls les droits d'importation des pays africains sont annulés, la perte de revenus du gouvernement s'élèverait en 2030 à 213,56 millions de dollars US (129 milliards de FCFA), ce qui représente 0,46% du PIB. Dans le troisième scénario où les deux

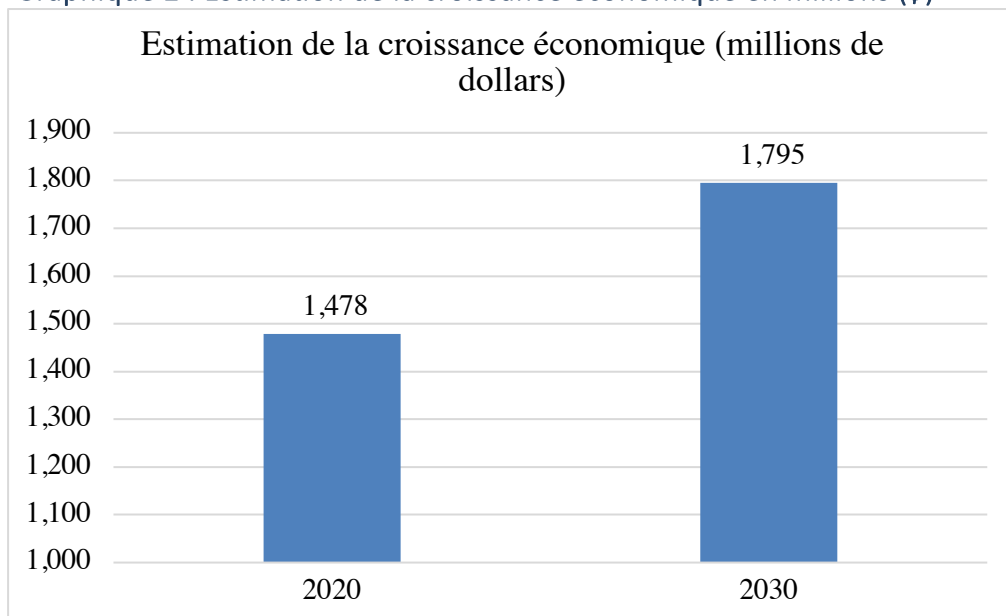
accords sont appliqués, la perte de recettes publiques s'élèverait en 2030 à 537,32 millions de dollars US (325 milliards de FCFA), ce qui représente 1,17% du PIB.

Ces résultats montrent que les recettes publiques diminuent davantage dans le cadre des APE que dans le cadre de l'accord de la ZLECA (311,45 millions de dollars US contre 213,56 millions de dollars US). De plus, cette perte est sous-estimée puisque seuls 9 des pays de l'UE sont pris en considération. Par rapport à d'autres études, [Abrego et al. \(2020\)](#) indiquent à partir de nombreux résultats que l'ALEFC génère pour le continent des pertes allant de 0,03% à 0,02%, soit environ 1 à 7 milliards de dollars US.

Croissance économique

Les APE génèrent des pertes de PIB. En 2020, il en résulte une perte de 445,32 millions de dollars US tandis qu'en 2030, elle s'élève à 439,35 millions de dollars US pour des taux de croissance respectifs de -1,16% et -0,98%. Par contre, si seul l'accord de la ZLECA était appliqué par le Cameroun, il augmenterait son PIB de 1 478,34 millions de dollars US en 2020 contre 1 794,79 millions de dollars US en 2030 pour des taux de croissance respectifs de 3,88% et 3,99%. Lorsque les deux accords sont appliqués, on observe une augmentation du PIB de 918,93 millions de dollars en 2020 contre 1 102,29 millions de dollars en 2030, ce qui représente des taux de croissance du PIB de 2,40 % et 2,45 % respectivement.

Graphique 2 : Estimation de la croissance économique en millions (\$)



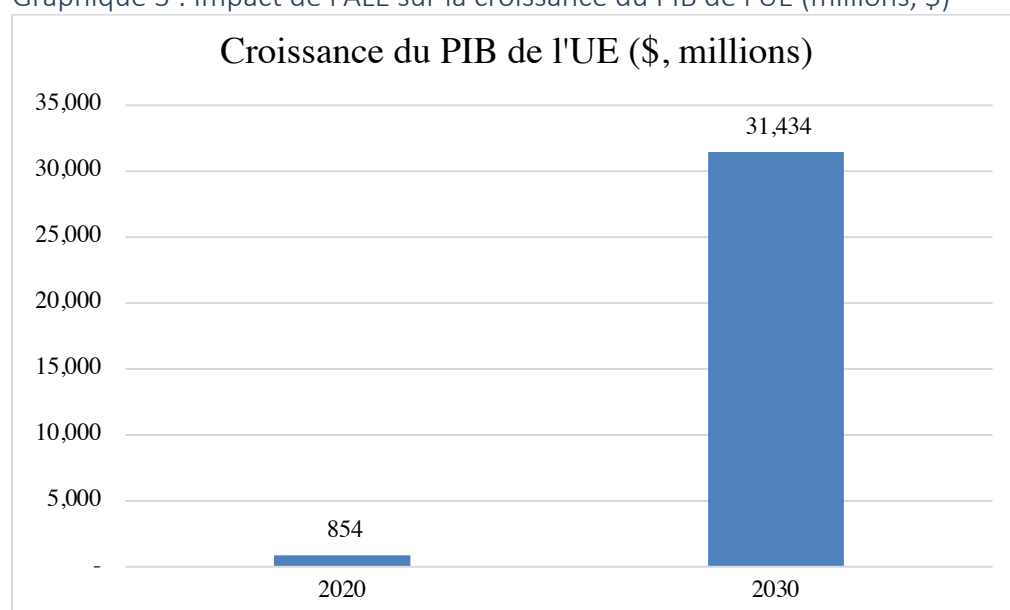
Source : Auteurs

Pour être plus pratique, si le PIB du Cameroun au début de l'année 2030 est de 44 907 millions de dollars US (ce qui sera probablement plus élevé), et que la croissance économique observée pour cette année-là est de 5%, cette croissance dans le cadre des APE serait normalement de $(44\,907 \times 1,05 + 439,35) / 44\,907 = 5,98\%$. Cela signifie que les APE créent une perte de 0,98 point de pourcentage dans la croissance du PIB, toutes choses égales par ailleurs. Pendant ce temps, sans les APE, la croissance économique du Cameroun dans le cadre de la ZLECA serait de $(44\,907 \times 1,05 + 1793\,79) / 44\,907 = 8,99\%$. Ainsi, l'ALEFC augmenterait la croissance économique du Cameroun de 3,99%. Avec les deux accords, le PIB du Cameroun deviendrait $(5 + 2,45 = 7,45\%)$. Cela justifie l'importance de la ZLECA pour le Cameroun et tous les autres pays africains.

Qu'en est-il des partenaires du Cameroun ?

Le tableau 2 montre que le PIB de l'UE augmente de 853,61 millions de dollars US dans le cadre de l'APES avec le Cameroun. Ce PIB augmente davantage dans le cadre de la ZLECA de 31 434,69 millions de dollars US. Cette augmentation représente 0,14 % de la croissance totale de son PIB. L'implication de ce résultat est que la ZLECA aura des impacts positifs indirects sur les autres régions du monde. En ce qui concerne le reste des pays africains, les résultats montrent qu'aucun pays africain ne bénéficie des APE du Cameroun. Une augmentation de 3 732,83 millions de dollars US du PIB total est donc attendue de la ZLECA. Cette augmentation représente 0,13 % de la croissance du PIB en 2030. En résumé, la ZLECA dans le contexte du Cameroun contribue fortement à améliorer la croissance économique.

Graphique 3 : Impact de l'ALE sur la croissance du PIB de l'UE (millions, \$)



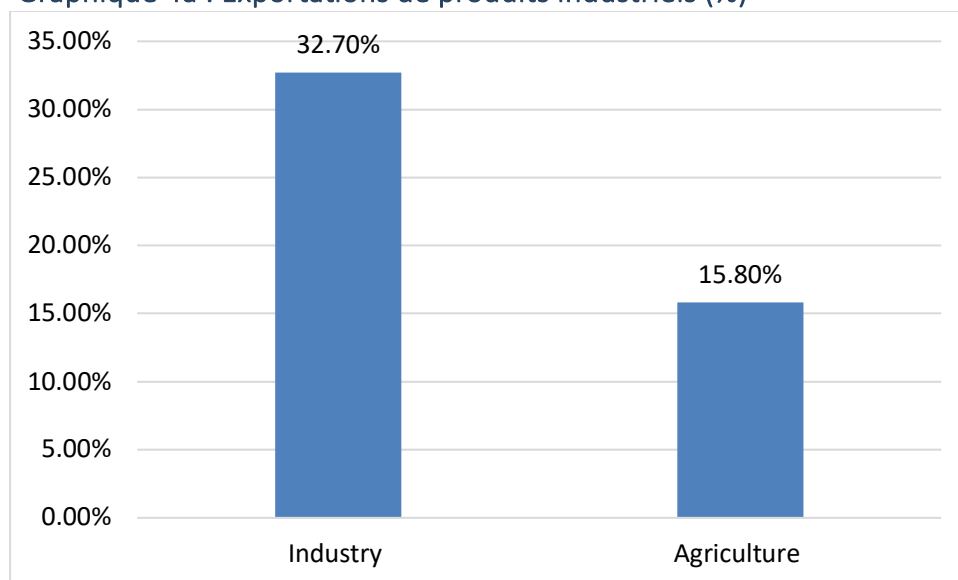
Trade impacts

Comme le montre le tableau 3, les APE ont un impact sur les exportations et les importations sectorielles du Cameroun.

Impact sur les Exportations

En 2030, les exportations de produits agricoles du Cameroun vers l'UE augmentent de 6,55 millions USD. Elles augmentent davantage dans le secteur industriel (282,07 millions USD). En effet, comme le montre le tableau 7, c'est vers l'UE que le Cameroun exporte le plus de produits industriels (32,7% pour l'industrie contre 15,8% pour l'agriculture). En revanche, les exportations de services privés diminuent, quoique légèrement, de 0,01 million de dollars EU. Cependant, ses exportations vers l'Afrique ne sont pas affectées par les APE même si 43,3% de ses produits agricoles contre seulement 8,0% de ses produits industriels sont vendus en Afrique (voir tableau 7).

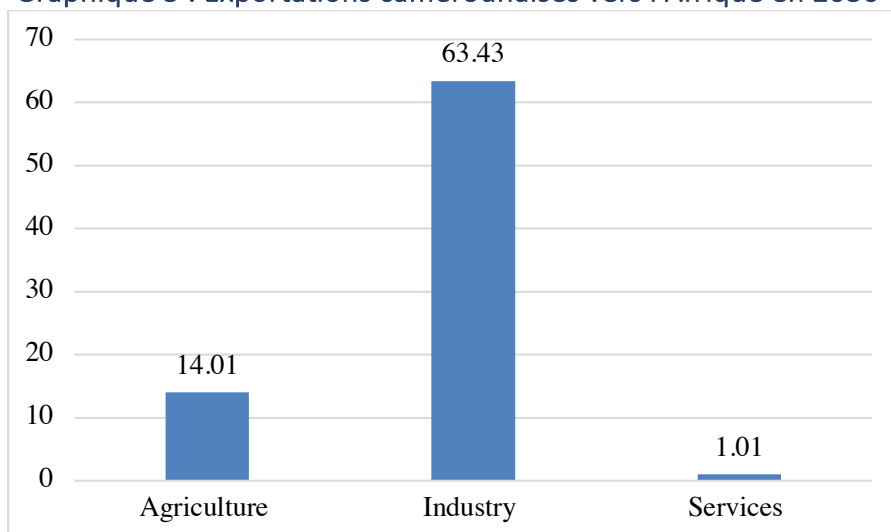
Graphique 4a : Exportations de produits industriels (%)



Source : Auteurs

Inversement, en ce qui concerne l'accord de la ZLECA, le Cameroun n'enregistre aucune exportation supplémentaire vers l'UE alors qu'il augmente ses exportations vers l'Afrique (14,01 millions de dollars pour l'agriculture, 63,43 millions de dollars pour l'industrie et 1,01 million de dollars pour les services). Avec la mise en œuvre des deux accords, les exportations du Cameroun augmentent des deux côtés (UE et Afrique). Ces résultats peuvent être justifiés par la baisse des prix des produits de base exportés, comme le montre le tableau 4. Ces prix baissent dans le cadre des APE et de la ZLECA, la baisse la plus importante (-12,62%) étant enregistrée dans le cadre des APE dans le secteur de l'industrie.

Graphique 5 : Exportations camerounaises vers l'Afrique en 2030 (millions de dollars)

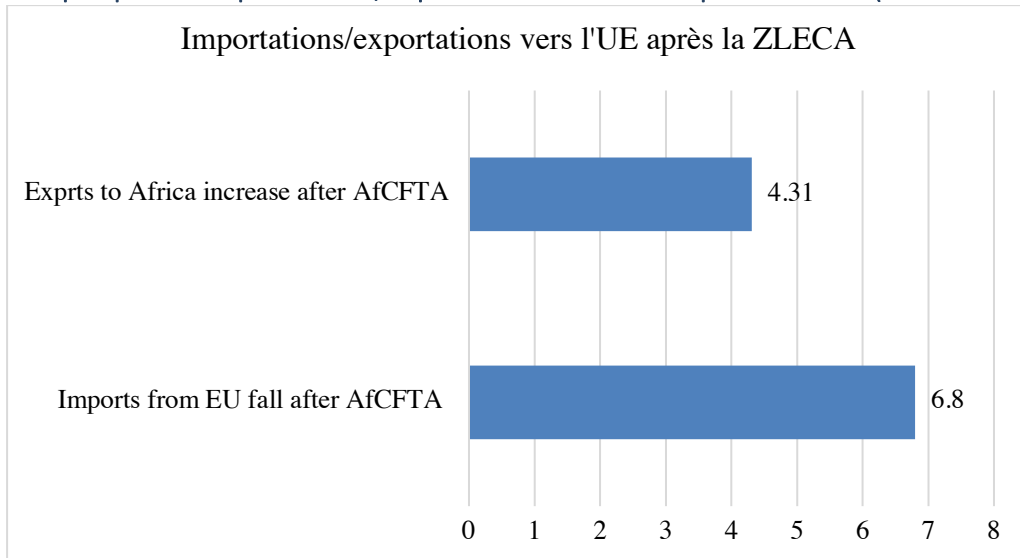


Impacts sur les Importations

Du côté des importations, on observe une augmentation dans tous les scénarios. Pour les produits agricoles, elles s'élèvent à 6,85 millions de dollars US vers l'UE dans le cadre des APE alors qu'aucun changement n'est observé pour l'Afrique. Avec la mise en œuvre de la ZLECA uniquement, le Cameroun réduit plutôt ses importations en provenance de l'UE de 4,31 millions de dollars US tout en augmentant celles en provenance de l'Afrique de 6,80 millions de dollars US. Ces tendances restent inchangées lorsque les deux politiques commerciales sont mises en œuvre. La diminution des importations étant fixée à 0,9 million de dollars US contre une augmentation de 6,80 millions de dollars US pour l'Afrique. L'augmentation des importations s'accompagne logiquement d'une baisse des prix des importations (voir tableau 4).

Cela prouve que les produits de base étrangers deviennent moins chers sur le marché intérieur que les produits locaux et, par conséquent, affectent positivement la consommation des ménages et leur bien-être par la suite. Et cela est basé sur le fait que les ménages solliciteront toujours le produit le moins cher qu'ils consomment lorsqu'ils prennent leurs décisions de manière rationnelle.

Graphique 6 : Importations/exportations vers l'UE après l'ALECA (millions de dollars)



Le secteur industriel présente les mêmes observations que le secteur agricole. La seule différence est que les impacts sont plus importants. Par exemple, les importations en provenance de l'UE dans le cadre des APE augmentent de 323,19 millions de dollars et diminuent de 241,82 millions de dollars dans le cadre de la ZLECA et de 118,92 millions de dollars pour les deux politiques. Dans le même temps, les importations en provenance d'Afrique augmentent de 10,51 millions d'USD dans le cadre de la ZLECA. Ce résultat a une implication importante sur les défis des politiques commerciales au Cameroun. Il montre clairement qu'avec les APE déjà en application, la ZLECA permettra d'atténuer les pertes liées aux APE tout en offrant des perspectives de développement innovantes. En outre, comme le montre la section précédente, elle permet non seulement de redresser la tendance au développement induite par les APE, mais aussi d'offrir de meilleures perspectives de développement.

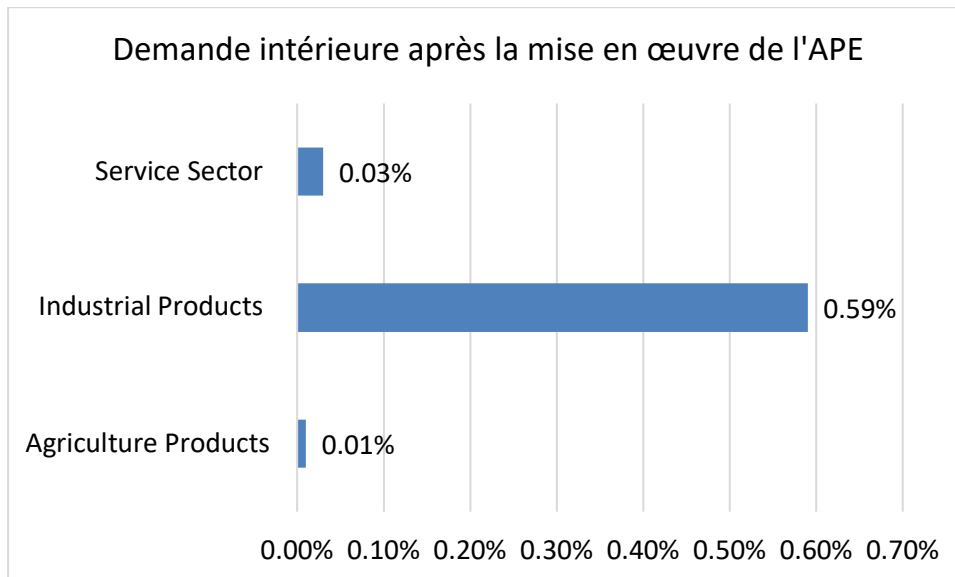
Prix locaux et consommation

Demande intérieure et composite au Cameroun

Le tableau 4 indique que la demande intérieure augmente dans le cadre des APE (0,01% pour les produits agricoles, 0,59% pour les produits industriels et 0,03% pour les services). Ce résultat est opposé aux scénarios de la ZLECA (deuxième) et du troisième qui ont un impact négatif sur la demande intérieure. Bien que les APE aient été précisément critiqués par la communauté nationale et internationale pour fragiliser les industries (notamment les industries naissantes), ils n'ont pas vraiment d'impact négatif sur la demande intérieure.

Les ménages, tout en consommant le plus de produits de l'UE, maintiennent leur attrait pour les produits locaux. C'est en fait le résultat des mesures importantes basées sur la publicité et le marketing pour promouvoir le made in Cameroon depuis plus de 5 ans.

Graphique 7 : Demande intérieure après la mise en œuvre de l'APE (%)

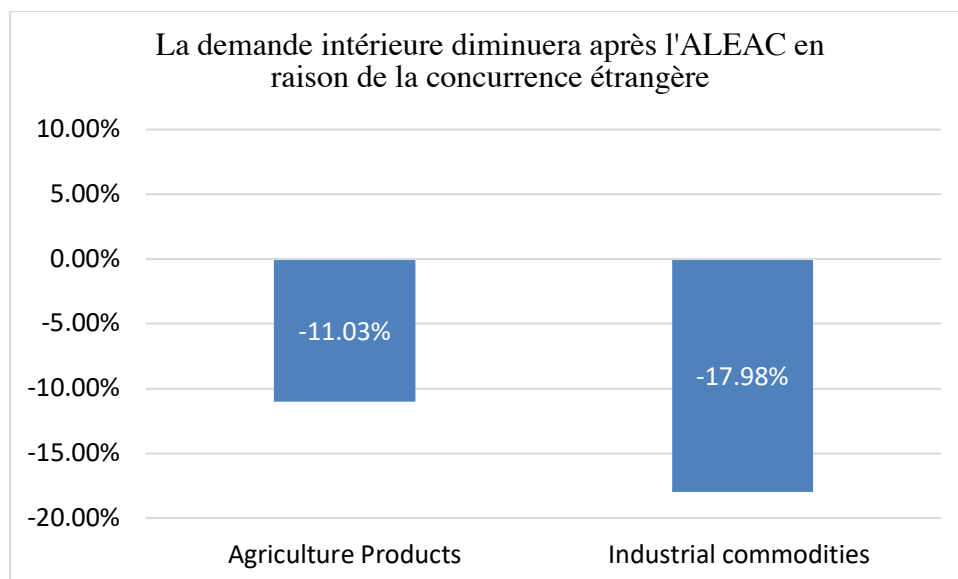


Source : Auteurs

Comme nous venons de le souligner, l'ALEFC affecte négativement la demande intérieure (-11,03% pour les produits agricoles et -17,98% pour les produits industriels). Mais, fait important, on note une forte augmentation de la demande de services de 49,84%.

Ce résultat attire notre attention sur le fait qu'avec la ZLECA, le Cameroun étant ouvert au reste des pays africains, ses habitants déplaceront leur courbe de demande vers les autres pays en fonction de leurs préférences (produits agricoles ou industriels) mais leur comportement pour les services locaux sera renforcé.

Graphique 8 : La demande intérieure diminuera après l'ALEAC en raison de la concurrence étrangère



Source : Auteurs

Demande composite au Cameroun

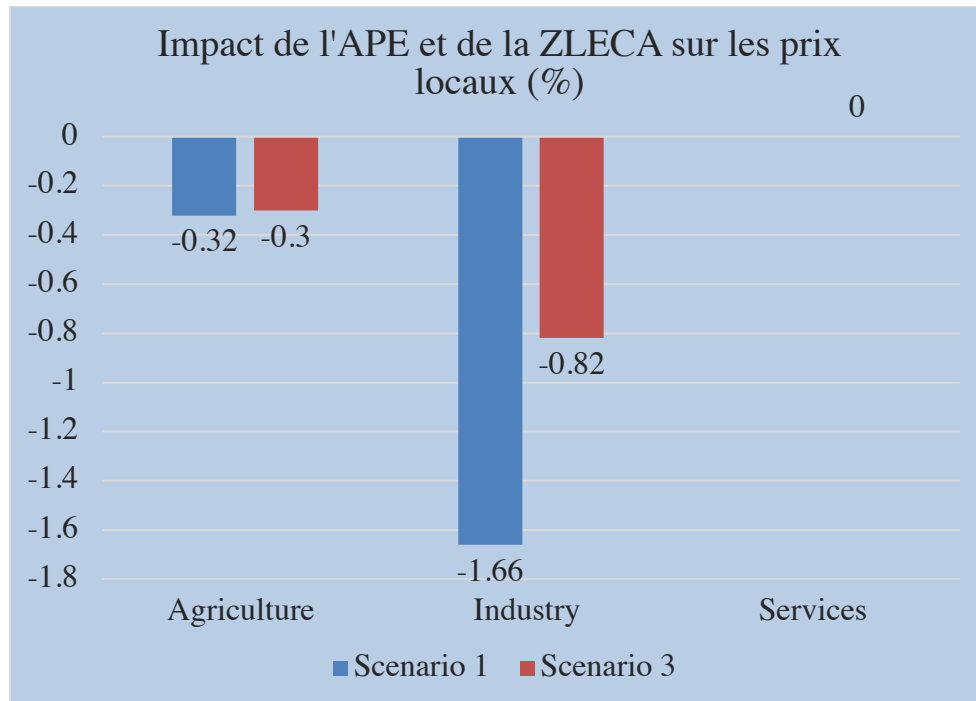
La demande composite modélisée par une fonction CES d'Armington comme la somme de la demande intérieure et de la demande de produits étrangers (importations) est présentée dans le tableau 4. Ce tableau montre que la demande intérieure suit la même tendance que la demande intérieure. Par exemple, les APE augmentent la demande composite pour les produits agricoles et industriels de 0,08% et 3,49% respectivement. Par contre, la ZLECA réduit de 10,82% et 15,07% respectivement.

Consommation et prix des ménages au Cameroun

En ce qui concerne la ZLECA, leurs magnitudes sont (-0,32% pour l'agriculture, -1,66% pour l'industrie et 0% pour les services). Dans le troisième scénario, elles sont de (-0,30% pour l'agriculture, -0,82% pour l'industrie et 0% pour les services). Ceci est le résultat de l'harmonisation des prix des produits locaux et des prix des produits importés. Ils révèlent que la libéralisation des échanges contribue à ralentir les prix ceteris paribus. Cependant, si un choc exogène se produit sur le marché international, il mettra probablement en péril cette

baisse des prix locaux puisque les produits de base nationaux et étrangers connaîtront la même inflation que celle observée actuellement dans le monde.

Graphique 9 : Impact de l'APE et de la ZLECA sur les prix locaux (%)



Source : Auteurs

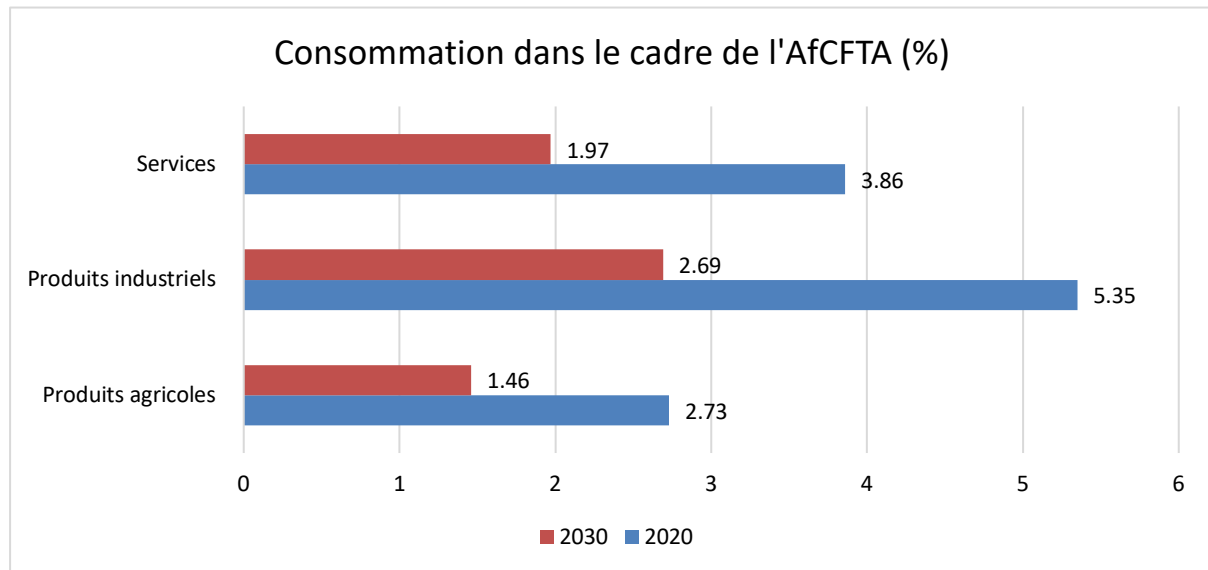
Avec la baisse de ces prix, les ménages augmenteraient leur consommation.

Malheureusement, on constate que seule la consommation des produits industriels augmente dans le scénario APE avec un taux d'accroissement de 0,13%, celles des secteurs de l'agriculture et des services étant fixées respectivement à -0,04% et 0,08%. En d'autres termes, ce résultat démontre que, phénomène énigmatique, les ménages camerounais ont une demande à élasticité limitée qui a été modélisée en proportions mixtes par une fonction d'utilité de type Linear Expenditure System de Stone-Geary (voir Bursfisher, 2021).

En effet, la part de la consommation de subsistance qui évolue dans des proportions fixes du panier de consommation est très importante compte tenu des niveaux de vie, alors que la part de la consommation surnuméraire qui évolue dans des proportions flexibles est assez lente. D'autre part, comme l'ont défendu les autorités locales lors des négociations de l'APE, cet accord offre au Cameroun un corridor d'importation pour mettre en place efficacement son processus industriel, en construisant des usines à forte capacité de production. Ceci peut justifier l'augmentation de la consommation de produits industriels.

Dans le scénario de la ZLECA et le troisième scénario, la loi de la demande est validée, montrant une augmentation de la consommation de 2,73% et 1,46% pour les produits agricoles, 5,35% et 2,69% pour les produits industriels et 3,86% et 1,97% pour les services respectivement. La même tendance est observée pour la consommation du gouvernement qui augmente de 0,32% et 0,30% pour l'agriculture, de 1,69% et 0,83% pour l'industrie, mais aucun changement n'est observé pour les services.

Graphiques 10: Consommation dans le cadre de l'AfCFTA (%)



Source : Auteurs

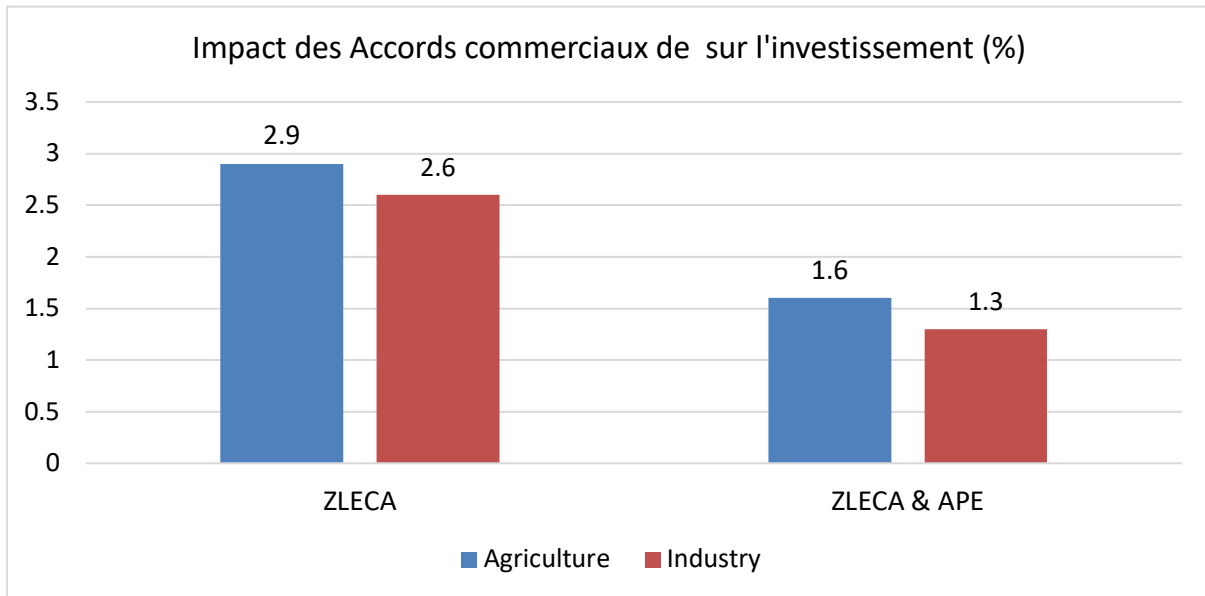
Investissement et bénéfices des entreprises

Le tableau 4 montre que les APE fragilisent l'investissement dans les secteurs de l'agriculture et des services, ne favorisant que le secteur industriel. C'est pourquoi nous avons précédemment mis en avant l'idée d'une industrialisation soutenue par les pouvoirs publics. Ils diminuent de 0,06% pour l'agriculture et de 0,11% pour les services alors qu'ils augmentent de 0,19% pour l'industrie. En conséquence, les bénéfices des entreprises diminuent (de 6,62 millions de dollars dans l'agriculture, de 32,79 millions de dollars dans les services). Mais il y a aussi une baisse du profit des entreprises industrielles de 10,6 millions de dollars. Cela s'explique par le fait que l'investissement dans des usines coûteuses nécessite un délai très long avant d'espérer un retour sur investissement positif.

Contrairement aux APE, l'ALEFC et le troisième scénario ont un impact positif sur les investissements et les bénéfices des entreprises. L'investissement connaît une augmentation de 2,90 % et 1,60 % dans l'agriculture, de 4,30 % et 2,14 % dans l'industrie et de 2,57 % et 1,30 % dans les services, respectivement. Parallèlement, les bénéfices augmentent

respectivement de 62,42 millions USD et 31,63 millions USD dans l'agriculture, 361,74 millions USD et 183,07 millions USD dans l'industrie et 1220,54 millions USD et 617,82 millions USD dans les services. Une fois de plus, ces résultats montrent que les APE atténuent les gains de ZLECA.

Graphiques 11: Impact des Accords commerciaux de sur l'investissement (%)

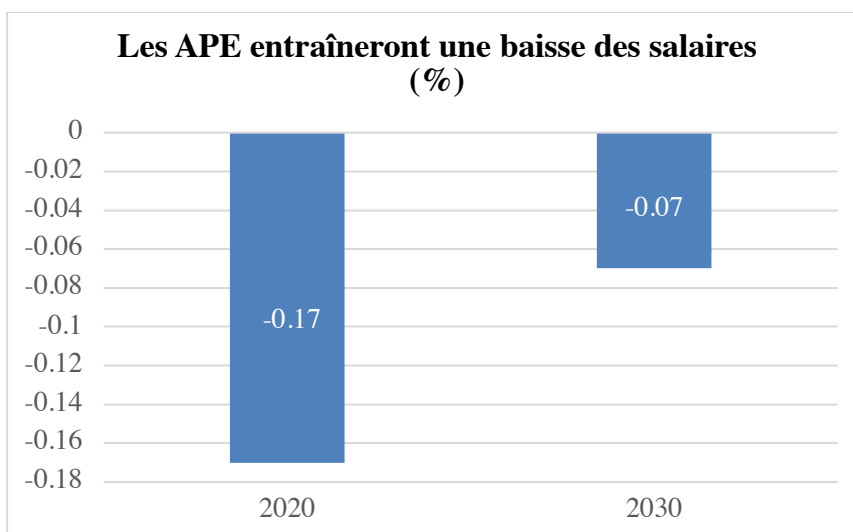


Source : Auteurs

Revenus et épargnes

Les revenus et l'épargne suivent la même tendance que la consommation. Comme prévu, la baisse de la consommation des ménages dans le cadre des APE est une conséquence directe de la baisse des revenus (effet revenu). En effet, le tableau 1 indique une baisse de 0,17% en 2020 contre 0,07% en 2030 du revenu des ménages.

Graphiques 12: Les APE entraîneront une baisse des salaires (%)



Source : Auteurs

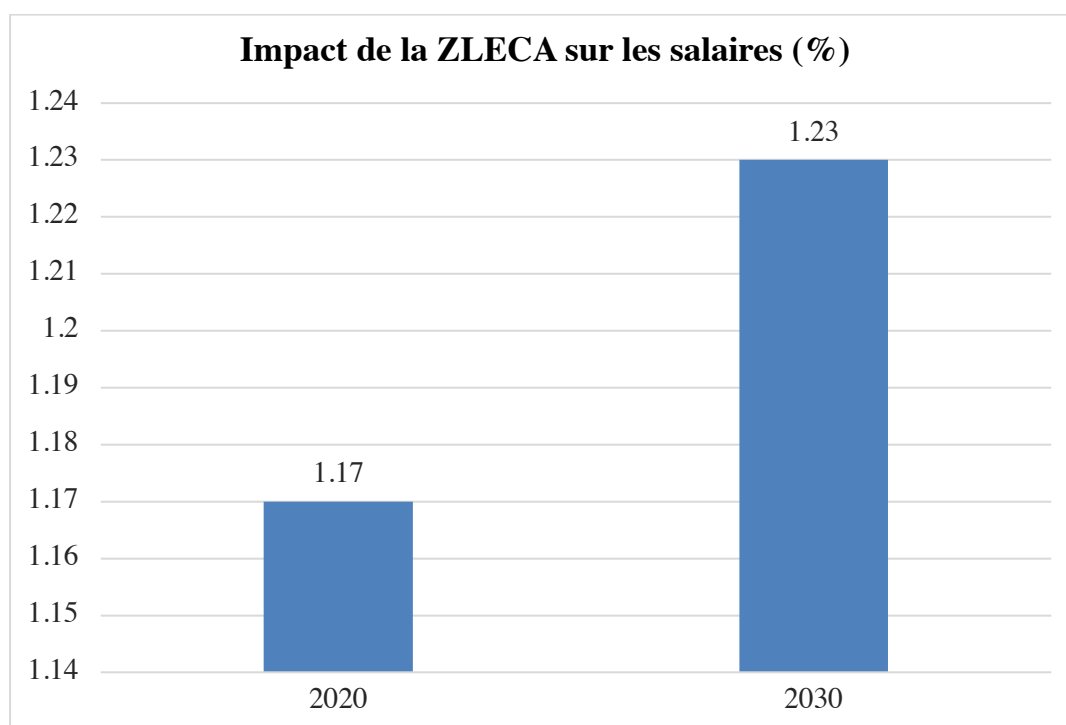
Quant au gouvernement et au reste du monde, ils connaissent une augmentation des revenus de 1,09% et 4,32% en 2020 contre 1,19% et 4,26% en 2030 respectivement. Cette augmentation des revenus du gouvernement est globalement due à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'autres taxes indirectes internes car, à mesure que les importations augmentent, il y a des pertes dans les droits d'importation mais en même temps ces marchandises supportent certaines taxes internes telles que la TVA dont le taux est de 19,25 %. D'autre part, nous avons mentionné que les exportations augmentent. Par conséquent, les taxes à l'exportation augmentent également, de sorte que le revenu total du gouvernement s'accroît. Si l'on considère le scénario de la ZLECA, les revenus augmentent pour tous les types d'agents. Pour les ménages, il augmente de 2,30 % en 2020 contre 2,42 % en 2030, pour le gouvernement, il augmente de 2,88 % en 2020 contre 2,88 % en 2030 et pour le reste du monde, il augmente de 0,73 % en 2020 contre 1,53 % en 2030.

Lorsque la ZLECA intervient pendant les APE, les ménages subissent des augmentations plus lentes de 1,17 % en 2020 et de 1,23 % en 2030. Dans le même temps, les augmentations accordées par le gouvernement atteignent 1,21 %. Cependant, le revenu du ROW devient négatif (-2,56 % en 2020 contre -2,15 %).

Sur le front de l'épargne, l'épargne des ménages diminue en 2030 dans le scénario APE de 0,12 % contre une augmentation de 0,96 % de l'épargne du gouvernement. Dans le cadre du scénario de la ZLECA, ces impacts sont tous positifs (1,39% et 2,34% respectivement) tandis qu'ils augmentent de 0,70% et 0,99% dans le cadre du troisième scénario.

Une comparaison rapide montre que l'augmentation des revenus entraîne une moindre augmentation de l'épargne et que la diminution des revenus entraîne une moindre diminution de l'épargne. Cela met en évidence deux lois fondamentales : la loi psychologique de Keynes et l'effet de cliquet de Duesenberry (1949). Plus spécifiquement, la première loi montre que les Camerounais épargneraient la proportion la plus élevée des revenus tirés du commerce dans le cadre de la ZLECA, qui offre aux banques plus de liquidités pour financer l'investissement, mais, dans les APE où ils subissent des pertes de revenus, ils réduiraient étroitement leur consommation.

Graphiques 13: Impact de la ZLECA sur les salaires (%)

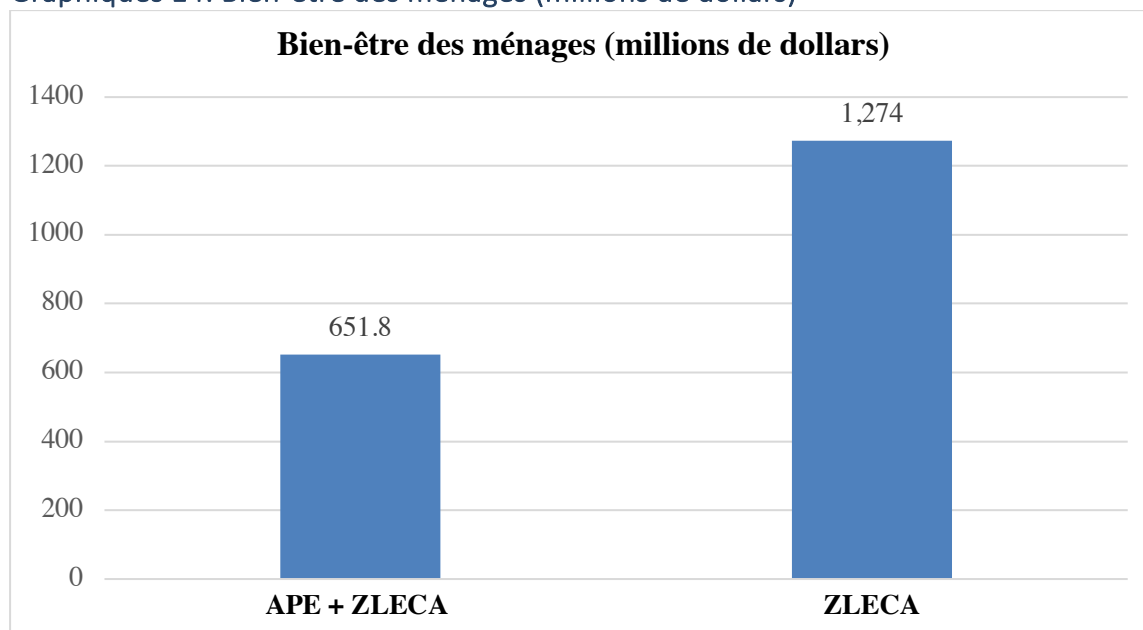


Bien-être des ménages

Le bien-être des ménages, comme dans les analyses EGC, a été capturé par une variation équivalente. Le tableau 2 montre que dans le scénario des APE, les ménages camerounais subissent en 2030 une perte de bien-être de 5,74 millions de dollars US, ce qui représente 0,03% de leur situation de référence. Cela signifie que la baisse du panier de consommation qui suit la baisse des revenus réduit l'utilité des ménages de 5,74 millions de dollars US en termes monétaires.

Cependant, l'accord de la ZLECA améliore le bien-être des ménages avec une forte augmentation de 6,09% pour 1 274,63 millions de dollars US. Cette augmentation ralentit avec l'application des deux accords de 651,79 millions de dollars US correspondant à 3,11 %.

Graphiques 14: Bien-être des ménages (millions de dollars)



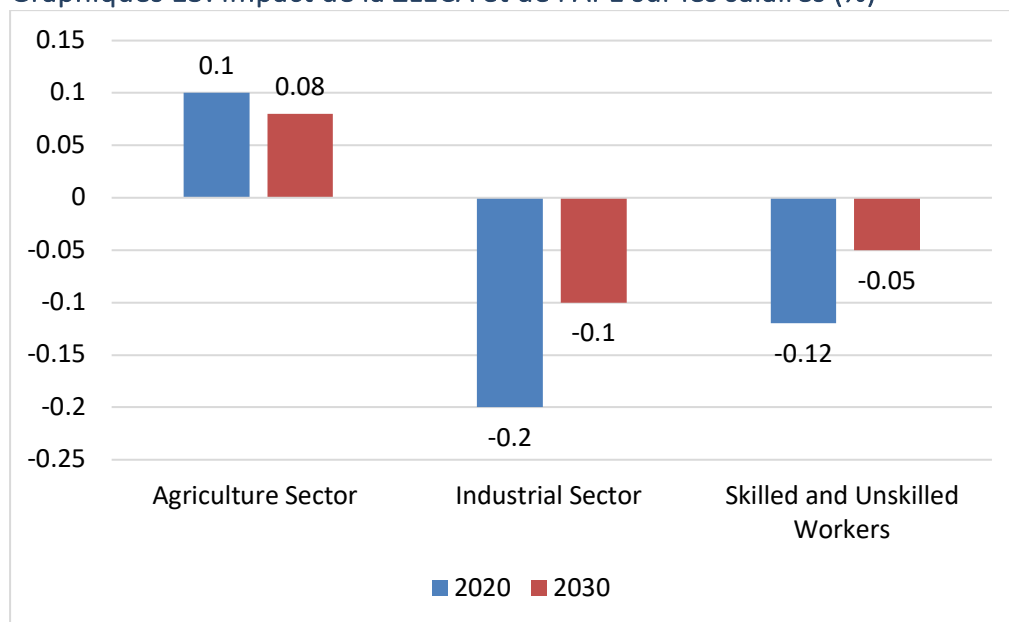
Source : Auteurs

Du côté de l'UE, les APE contribuent au bien-être des ménages à hauteur de 216,72 millions USD, ce qui est assez faible par rapport au niveau de vie. Ils gagnent plus avec l'accord de la ZLECA avec une augmentation de 10 468,54 millions de dollars (0,13 %). Du côté des autres pays africains, les APE n'ont pas d'impact sur le bien-être des ménages, mais la ZLECA augmente leur bien-être de 0,12 % (1 435,56 millions USD).

Impacts sur les salaires

Les impacts de la ZLECA sont totalement opposés à ceux des APE sur le marché du travail tant en 2020 qu'en 2030 (voir tableau 5). Dans le cadre des APE, les salaires augmentent dans le secteur agricole (0,10 % et 0,08 %) mais diminuent dans les secteurs industriel (-0,20 % et -0,10 %) et des services (-0,19 % et -0,09 %). Les travailleurs qualifiés et non qualifiés verront leurs salaires diminuer de 0,12 % en 2020 et de 0,05 % en 2030. Ces résultats montrent que les APE, en réduisant la marge bénéficiaire des entreprises camerounaises (en particulier dans l'agriculture et les services) comme souligné ci-dessus, les poussent à réduire les salaires afin de maintenir leur compétitivité.

Graphiques 15: Impact de la ZLECA et de l'APE sur les salaires (%)



Dans le cadre de l'accord de la ZLECA pour 2030, les salaires ont tendance à augmenter dans les secteurs de l'industrie et des services (2,72 % et 2,54 %) malgré une baisse de 1,08 % dans le secteur agricole. D'autre part, les travailleurs non qualifiés bénéficient davantage de l'accord avec une augmentation de salaire de 1,79 % contre 1,74 % pour les travailleurs qualifiés. Avec la mise en œuvre des deux accords, les salaires augmentent respectivement de 0,91 % et de 0,88 %.

Conclusions et implications pratiques

Ce rapport a examiné l'impact des APE sur l'économie camerounaise. Principalement, l'accord de partenariat économique avec l'UE et la zone de libre-échange continentale africaine ont été examinés. La méthodologie a fait appel à un modèle d'équilibre général calculable dans lequel une matrice comptable pour le Cameroun a été proposée et l'impact de chacun des accords a été évalué sur certains des principaux agrégats macroéconomiques. Les résultats peuvent être résumés comme suit :

Si le Cameroun élimine les taxes à l'importation sur les produits en provenance de l'UE, il perdra environ 265 millions de dollars (environ 160 milliards de FCFA) en 2020. En 2030, cette perte pourrait s'élever à environ 311 millions de dollars (188 milliards de FCFA). Ce montant représente 0,7 % de la production économique actuelle du Cameroun (PIB).

Si le Cameroun supprime les taxes à l'importation uniquement sur les produits en provenance d'autres pays africains, la perte de recettes publiques serait d'environ 214 millions de dollars (129 milliards de FCFA) en 2030, ce qui représente 0,46 % du PIB. Si le Cameroun supprime les taxes à l'importation pour l'UE et les pays africains, la perte totale serait d'environ 537 millions de dollars (325 milliards de FCFA) en 2030, soit 1,17 % du PIB.

La perte de recettes publiques est plus importante lorsque l'on supprime les taxes à l'importation sur les produits de l'UE que sur les produits africains. Par exemple, d'ici 2030, la perte provenant de l'UE seule devrait être d'environ 311 millions de dollars, contre 214 millions de dollars pour les pays africains.

Dans le cadre des APE, le PIB du Cameroun subirait des pertes. Plus précisément : En 2020, la perte était d'environ 445 millions de dollars, ce qui correspond à un taux de croissance de -1,16 %. D'ici 2030, la perte devrait se réduire légèrement à 439 millions de dollars, avec un taux de croissance de -0,98 %. Les APE entraîneraient un ralentissement de la croissance économique du Cameroun. Si le PIB devrait croître de 5 % en 2030, les APE réduiraient cette croissance de près d'un point de pourcentage, ce qui donnerait un taux de croissance d'environ 4 %. Si le Cameroun n'applique que l'accord de la ZLECA : En 2020, le PIB augmenterait d'environ 1,48 milliard de dollars, soit un taux de croissance de 3,88 %. En 2030, l'augmentation atteindrait environ 1,79 milliard de dollars, avec un taux de croissance de 3,99 %. La ZLECA renforcerait considérablement la croissance économique. Si le PIB croît à un taux de 5 % sans la ZLECA, son application porterait le taux de croissance à près de 9 %, ce qui ajouterait 4 points de pourcentage à la croissance. Avec les APE et la ZLECA : en 2020, le PIB augmenterait d'environ 919 millions de dollars, soit un taux de croissance de 2,40 %. En 2030, l'augmentation serait d'environ 1,10 milliard de dollars, soit un taux de croissance de 2,45 %. La combinaison des deux accords entraîne une augmentation modérée de la croissance du PIB par rapport aux APE seuls. Si la croissance attendue est de 5% en 2030, l'application des deux accords porterait le taux de croissance à environ 7,45%.

D'ici 2030, les exportations du Cameroun vers l'UE devraient augmenter de manière significative grâce aux accords de partenariat économique (APE) et à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), les exportations industrielles enregistrant une hausse plus importante que les exportations agricoles.

Les APE contribuent à une augmentation notable des exportations vers l'UE, en particulier dans le secteur industriel, tandis que la ZLECA stimule les exportations vers l'Afrique dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Malgré une légère diminution des exportations de services privés et une baisse globale mineure des importations en provenance de l'UE dans le cadre de la ZLECA, les deux accords améliorent collectivement les performances du Cameroun en matière d'exportation et réduisent les prix des produits de base, ce qui rend les biens plus abordables pour les consommateurs. Cette double approche permet d'atténuer les pertes commerciales liées aux APE et d'offrir de nouvelles opportunités de développement, ce qui indique un impact positif sur la dynamique commerciale et le bien-être économique du Cameroun.

Les accords de partenariat économique (APE) augmentent légèrement la demande intérieure de produits agricoles (0,01 %), industriels (0,59 %) et de services (0,03 %). Malgré les craintes que les APE ne nuisent aux industries locales, ils ne réduisent pas de manière significative la demande intérieure. Les ménages continuent de privilégier les produits locaux grâce à un marketing efficace.

À l'inverse, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a un impact négatif sur la demande de produits agricoles (-11,03 %) et industriels (-17,98 %), mais stimule la demande de services de 49,84 %. Ce changement indique que les Camerounais préfèrent les services locaux tout en modifiant leurs habitudes de consommation pour les autres biens. Dans le troisième scénario, les APE et la ZLECA entraînent une légère baisse de la demande pour l'agriculture et l'industrie, avec un impact négligeable sur les services.

La libéralisation des prix dans le cadre de ces accords réduit les prix des produits de base, ce qui stimule la consommation, en particulier pour les produits industriels dans le cadre des APE. L'ALEFC et le troisième scénario montrent une amélioration des investissements et des bénéfices dans l'agriculture, l'industrie et les services, tandis que les APE entraînent une baisse des bénéfices en raison des coûts élevés et des retours tardifs des investissements industriels. Dans l'ensemble, si les APE atténuent certains gains de la ZLECA, les deux accords influencent positivement l'investissement et les bénéfices dans divers secteurs.

Dans le cadre des accords de partenariat économique (APE), le revenu et la consommation des ménages camerounais diminuent légèrement, tandis que le revenu du gouvernement et le

revenu global augmentent en raison de la hausse de la TVA et des taxes à l'exportation. À l'inverse, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) augmente les revenus des ménages, du gouvernement et des entités mondiales, avec des augmentations significatives de l'épargne et du bien-être. Dans le cadre des deux accords, la croissance des revenus ralentit et les revenus du reste du monde diminuent. Le bien-être s'améliore considérablement avec la ZLECA, tandis que les APE offrent des avantages mineurs.

Les accords de partenariat économique (APE) et la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ont des effets opposés sur le marché du travail. Dans le cadre des APE, les salaires augmentent dans l'agriculture mais diminuent dans l'industrie et les services, les travailleurs qualifiés et non qualifiés subissant une baisse de salaire en raison de la réduction des marges bénéficiaires des entreprises. En revanche, la ZLECA a un impact différent, bien que des détails spécifiques sur ces effets ne soient pas fournis.

Résumé pratique

Les APE, bien que potentiellement bénéfiques pour le commerce avec l'UE, auraient un impact négatif sur la croissance du PIB du Cameroun. En effet, les pertes de revenus liées aux droits de douane l'emporteraient sur les avantages tirés de l'augmentation des échanges avec l'Europe, ce qui entraînerait un ralentissement de la croissance économique globale. La ZLECA aurait un effet positif important sur l'économie camerounaise. Il stimulerait considérablement le PIB et la croissance économique, ce qui en ferait un accord très bénéfique pour le Cameroun et d'autres pays africains. La mise en œuvre des APE et de la ZLECA entraînerait une croissance économique modérée, offrant un équilibre entre les avantages d'un commerce accru avec l'Europe et l'Afrique, mais pas aussi importante que la ZLECA seul. L'élimination des taxes à l'importation sur les produits de l'UE entraînerait une perte de revenus substantielle pour le Cameroun, et des pertes encore plus importantes si les taxes sont supprimées à la fois pour les produits de l'UE et pour les produits africains. Les APE entraînent une légère augmentation de la demande intérieure pour certains produits, mais ont des effets mitigés sur les revenus et la consommation, avec une réduction des profits et des salaires dans certains secteurs. La ZLECA, en revanche, améliore le revenu, l'épargne et le bien-être des ménages et a un impact positif sur les investissements et les bénéfices dans divers secteurs.

Alors que les APE stimulent les exportations vers l'UE et affectent les prix et les importations de manière significative, la ZLECA offre des opportunités de croissance supplémentaires sur

le marché africain. L'effet combiné de ces accords commerciaux aide le Cameroun à améliorer son profil d'exportation, en particulier dans le secteur industriel, tout en atténuant certains des défis posés par les APE. La réduction globale des prix des produits de base due à ces accords rend les produits importés et locaux plus abordables, ce qui profite aux consommateurs et améliore le bien-être des ménages.

Principales recommandations

Équilibrer les politiques commerciales : Mettre en œuvre une approche équilibrée en intégrant à la fois les accords de partenariat économique (APE) et la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) afin de maximiser les opportunités d'exportation tout en minimisant les impacts négatifs sur les industries et les revenus nationaux. Pour ce faire, il convient de veiller à ce que les politiques commerciales nationales s'alignent sur les objectifs des deux accords, en évitant les politiques contradictoires susceptibles de nuire à leur efficacité. Il faut également impliquer les entreprises, les groupes industriels et la société civile dans les discussions afin d'assurer que les politiques commerciales répondent à leurs préoccupations et à leurs besoins.

Renforcer les industries nationales : Investir dans les industries locales et les soutenir, en particulier celles qui sont vulnérables à la concurrence des importations dans le cadre des APE, afin d'améliorer leur compétitivité et de réduire les effets négatifs sur les salaires et les bénéfices. Cela peut se faire par le biais d'incitations fiscales et de la mise en place d'une industrialisation de substitution des importations, en particulier dans les secteurs vulnérables de l'économie.

Améliorer la commercialisation et le soutien aux consommateurs : Continuer à promouvoir les produits locaux par le biais de stratégies de marketing et de publicité efficaces afin de soutenir la demande intérieure et de veiller à ce que les industries locales bénéficient des accords commerciaux. Pour ce faire, le gouvernement doit permettre aux entrepreneurs camerounais de participer régulièrement aux foires commerciales internationales et aux expositions.

Diversifier les marchés d'exportation : Tirer parti de la ZLECA pour étendre les exportations au-delà des marchés traditionnels, en particulier vers d'autres pays africains, afin de compenser toute perte de revenus due à la réduction des taxes à l'importation. Toutefois, il est nécessaire de renforcer la productivité et la compétitivité nationales pour que cela soit efficace.

Contrôler et adapter : Évaluer régulièrement l'impact des accords commerciaux sur les différents secteurs économiques et apporter les ajustements nécessaires aux politiques pour relever les défis ou saisir les opportunités qui se présentent. Cette démarche est efficace si le capital humain mis en place par secteur répond réellement aux besoins de ce secteur. Des économistes compétents sont particulièrement utiles dans les ministères du commerce, de l'économie et des finances pour que cette démarche soit efficace.

Soutenir les ajustements économiques : Fournir un soutien aux ménages et aux entreprises qui sont affectés par les changements de politique commerciale, comme une aide financière ciblée ou des programmes de formation pour faciliter les transitions et améliorer la résilience.

Promouvoir l'investissement dans les secteurs clés : Se concentrer sur l'augmentation des investissements dans les secteurs à fort potentiel de croissance et ceux qui sont essentiels à la diversification économique, en veillant à ce que les avantages des accords commerciaux soient largement partagés. Il s'agit en particulier des secteurs de l'agro-industrie, de l'exploitation minière, du pétrole et du gaz, dont le potentiel est prometteur pour le Cameroun.

Tableaux 4: Impact sur les variables à une dimension

	EPA		AfCFTA		Both	
	2020	2030	2020	2030	2020	2030
YDH (%)	-0.17	-0.07	2.30	2.42	1.17	1.23
YG (%)	1.09	1.19	2.85	2.88	1.21	1.21
YROW (%)	4.32	4.26	0.74	1.53	-2.56	-2.15
SH (%)	-0.12	-0.07	1.31	1.39	0.66	0.70
SG (%)	0.89	0.96	2.32	2.34	0.98	0.99
SROW (%)	13.92	13.68	10.26	12.24	-1.86	-0.84
GDP_BAU (Mil\$)	38315.30	44906.51	38315.30	44906.51	38315.30	44906.51
GDP_SIM (Mil\$)	37869.98	44467.16	39802.64	46700.30	39234.26	46008.80
GDP_Diff (Mil\$)	-445.32	-439.35	1487.34	1793.79	918.96	1102.29
GDP_change (%)	-1.16	-0.98	3.88	3.99	2.40	2.45
TIMT_BAU (Mil\$)	951.78	1115.52	951.78	1115.52	951.78	1115.52
TIMT_SIM (Mil\$)	686.35	804.06	767.67	901.96	490.74	578.20
TIMT Diff (Mil \$)	-265.43	-311.45	-184.11	-213.56	-461.04	-537.32
TIMT (% GDP)	-0.70	-0.70	-0.46	-0.46	-1.18	-1.17

Note: YDH: disposable income ; YG: government income ; Yrow : income of the rest of the world; SH: household saving; SG: government saving; Srow: rest of the world saving; GDP_BAU: GDP before simulation; GDP_SIM: GDP after simulation; GDP_Diff: GDP_SIM-GDP_BAU; GDP change: change in GDP in percentage; TIMT_BAU: Total income from import tariff before simulation ; TIMT_SIM: Total income from import tariff after simulation; TIMT_xDiff : import tariff variation; TIMT(%GDP): import tariff variation percentage of GDP.

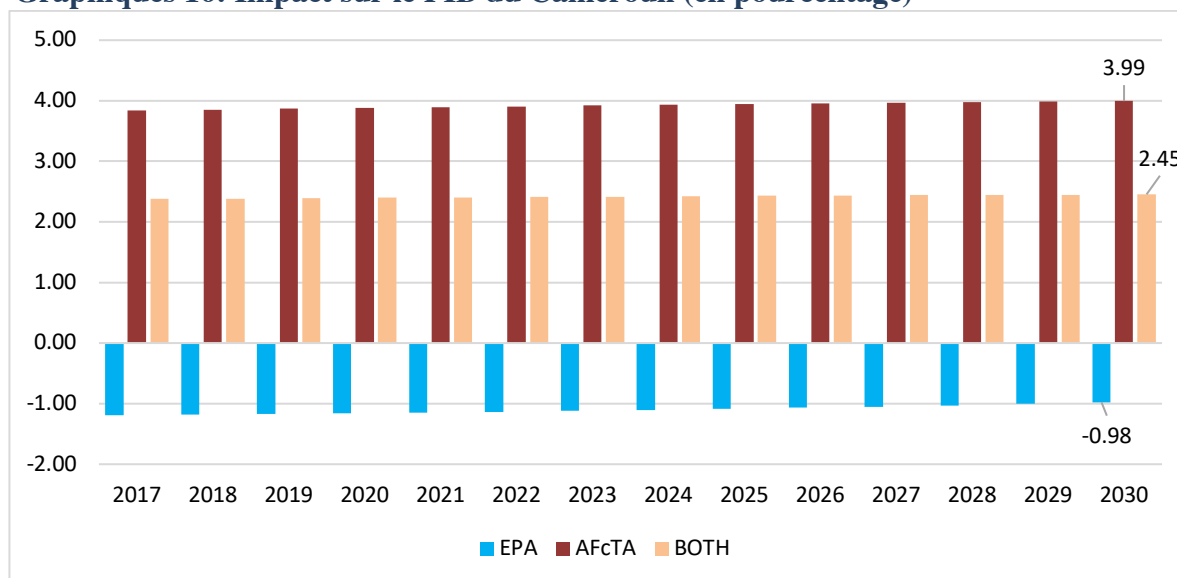
Source: Authors

Tableaux 5: Impacts sur le PIB et le bien-être en millions de dollars américains en 2030

		GDP				Welfare			
		BAU	SIM	Diff	VAR(%)	BAU	SIM	Diff	VAR(%)
Cameroon	EPA	44906.51	44467.16	-439.35	-0.98	20940.52	20934.78	-5.74	-0.03
	AFcTA	44906.51	46700.30	1793.79	3.99	20940.52	22215.15	1274.63	6.09
	BOTH	44906.51	46008.80	1102.29	2.45	20940.52	21592.31	651.79	3.11
EU	EPA	23274444.34	23275297.95	853.61	0.00	8243262.33	8243479.05	216.72	0.00
	AFcTA	23274444.34	23305879.03	31434.69	0.14	8243262.33	8253730.88	10468.54	0.13
	BOTH	23274444.34	23274444.34	0.00	0.00	8243262.33	8243262.33	0.00	0.00
Africa	EPA	2869503.33	2869503.33	0.00	0.00	1225130.16	1225130.16	0.00	0.00
	AFcTA	2869503.33	2873236.16	3732.83	0.13	1225130.16	1226565.72	1435.56	0.12
	BOTH	2869503.33	2873236.16	3732.83	0.13	1225130.16	1226565.72	1435.56	0.12

Source: Authors

Graphiques 16: Impact sur le PIB du Cameroun (en pourcentage)



Source: Authors

Tableaux 5: Impact sur le commerce en 2030 (en millions de dollars US)

		Exports								
		Agriculture			Industry			Services		
		BAU	SIM	Diff	BAU	SIM	Diff	BAU	SIM	Diff
EPA	CMR-EU	61.93	68.48	6.55	1950.19	2232.26	282.07	745.56	745.55	-0.01
	CMR-AFR	169.46	169.46	0.00	479.43	479.43	0.00	139.17	139.17	0.00
AFcTA	CMR-EU	61.93	61.93	0.00	1950.19	1950.19	0.00	745.56	745.56	0.00
	CMR-AFR	169.46	183.47	14.01	479.43	542.86	63.43	139.17	140.19	1.01
BOTH	CMR-EU	61.93	67.52	5.59	1950.19	2229.35	279.16	745.56	754.03	8.47
	CMR-AFR	169.46	183.47	14.01	479.43	542.86	63.43	139.17	140.19	1.01

Imports

EPA	CMR-EU	61.93	68.77	6.85	1950.19	2273.38	323.19	238.56	238.60	0.04
	CMR-AFR	85.93	85.93	0.00	444.88	444.88	0.00	93.71	93.71	0.00
AfCcTA	CMR-EU	61.93	57.62	-4.31	1950.19	1708.38	-241.82	745.56	939.73	194.17
	CMR-AFR	85.93	92.73	6.80	444.88	455.39	10.51	93.71	94.39	0.68
BOTH	CMR-EU	61.93	61.03	-0.90	1950.19	1831.27	-118.92	745.56	1117.16	371.61
	CMR-AFR	85.93	92.73	6.80	444.88	455.39	10.51	93.71	94.39	0.68

Source: Authors

Tableaux 6: Impacts sur certaines variables macroéconomiques (en pourcentage)

	Agriculture			Industry			Services		
	EPA	AfCtA	BOTH	EPA	AfCtA	BOTH	EPA	AfCtA	BOTH
CH	-0.04	2.73	1.46	0.13	5.35	2.69	-0.08	3.86	1.97
CG	0.02	0.32	0.30	0.27	1.69	0.83	-0.03	0.00	0.00
DD	0.01	-11.03	-6.72	0.59	-17.98	-11.84	0.03	49.84	26.04
Q	0.08	-10.82	-6.57	3.49	-15.07	-11.27	0.03	49.84	26.04
INV	-0.06	2.90	1.60	0.19	4.30	2.14	-0.11	2.57	1.30
PM	-9.94	-8.13	-8.13	-13.21	-12.44	-12.44	0.00	0.00	0.00
PE	-9.55	-7.78	-7.78	-12.62	-12.05	-12.05	0.00	0.00	0.00
PC	-0.02	-0.32	-0.30	-0.27	-1.66	-0.82	-0.06	0.00	0.00
Profit (Mil \$USD)	-6.62	62.42	31.63	-10.63	361.74	183.07	-32.79	1220.54	617.82

Note: CH, Households consumption; CG: government consumption; DD: domestic demand; Q: composite demand; INV: Investment; PM: price of imported commodities; PE: price of exported commodities; PC: composite price

Source: Authors

Tableaux 7: Incidence sur la demande de main-d'œuvre et les salaires (en pourcentage)

		EPA		AfCFTA		BOTH	
		2020	2030	2020	2030	2020	2030
Wages							
Sectors	Agriculture	0.10	0.08	-1.15	-1.08	-0.55	-0.59
	Industry	-0.20	-0.10	2.86	2.72	1.38	1.45
	Services	-0.19	-0.09	2.68	2.54	1.29	1.36
Qualification	Skilled workers	-0.12	-0.05	1.65	1.74	0.84	0.88
	Unskilled workers	-0.12	-0.05	1.71	1.79	0.87	0.91
Labour demand							
Skilled labour	Agriculture	0.22	0.13	-2.71	-2.86	-1.39	-1.47
	Industry	-0.08	-0.04	1.09	1.15	0.55	0.58
	Services	-0.07	-0.03	0.92	0.96	0.47	0.49
Unskilled labour	Agriculture	0.22	0.13	-2.73	-2.88	-1.40	-1.48
	Industry	-0.08	-0.05	0.96	1.02	0.49	0.52
	Services	-0.07	-0.05	0.77	0.82	0.39	0.42

Source: Authors

Appendix

Tableaux 8: Part des importations de pays z en provenance du pays zj dans le total (en pourcentage)

	Ocea	East A	SEAs	Nam	Latin A	West Eu	Middle E	Camer	Afr	Row	Total
agr. Oceania		79.3	14.1	0.6	0.5	3.9	1.2	0.0	0.3	0.1	100.0

agr. East Asia	2.4		57.4	9.6	2.1	11.9	6.2	0.0	3.5	6.9	100.0
agr. SE Asia	3.0	69.5		7.5	0.6	9.6	6.9	0.0	1.4	1.5	100.0
agr. N America	0.8	47.0	14.4		8.3	19.8	5.4	0.0	3.6	0.6	100.0
agr. Latin Amer	0.4	48.3	8.6	19.2		16.0	4.0	0.0	2.2	1.3	100.0
agr. West Europe	0.6	20.4	16.0	12.0	2.5		24.8	0.1	14.2	9.4	100.0
agr. Middle East	0.6	46.6	25.5	9.2	0.3	15.1		0.0	1.9	0.8	100.0
agr. Cameroon	0.0	16.0	26.5	0.2	0.2	52.2	1.6		3.1	0.2	100.0
agr. Afr	0.7	26.4	17.1	9.0	1.8	37.9	6.1	0.1		0.9	100.0
agr. ROW	0.2	25.5	4.8	0.9	0.4	58.5	7.0	0.0	2.6		100.0
ind. Oceania		46.5	17.3	13.5	1.3	11.8	6.2	0.0	3.1	0.4	100.0
ind. East Asia	4.3		25.0	30.7	4.9	20.0	6.8	0.1	4.7	3.6	100.0
ind. SE Asia	3.7	39.1		20.8	2.6	20.4	7.9	0.1	4.2	1.2	100.0
ind. N America	3.1	29.7	11.2		15.9	30.7	6.3	0.0	2.1	1.0	100.0
ind. Latin Amer	0.9	20.8	9.8	34.7		20.9	5.3	0.1	5.8	1.9	100.0
ind. West Europe	2.7	26.1	9.3	27.5	4.9		13.1	0.1	7.8	8.5	100.0
ind. Middle East	0.8	18.4	18.9	11.2	1.6	33.8		0.1	11.0	4.2	100.0
ind. Cameroon	0.2	6.2	3.5	5.7	0.2	36.5	24.7		22.8	0.1	100.0
ind. Afr	0.7	21.9	8.4	9.5	3.3	39.7	15.6	0.2		0.8	100.0
ind. ROW	0.1	16.3	5.9	10.9	2.6	48.7	10.9	0.0	4.6		100.0
ser. Oceania		32.9	21.4	14.9	3.6	18.7	4.5	0.0	3.1	0.8	100.0
ser. East Asia	3.4		22.7	23.4	4.7	30.7	8.4	0.1	3.6	3.0	100.0
ser. SE Asia	6.3	27.1		20.9	3.0	30.4	5.9	0.1	3.8	2.5	100.0
ser. N America	3.2	21.9	10.0		10.8	43.0	5.8	0.0	3.6	1.7	100.0
ser. Latin Amer	1.5	14.5	6.6	35.8		31.8	5.0	0.0	2.6	2.1	100.0
ser. West Europe	3.3	18.6	10.2	35.2	7.3		9.9	0.1	6.4	9.1	100.0
ser. Middle East	2.1	18.3	8.8	20.2	4.1	35.8		0.1	4.3	6.3	100.0
ser. Cameroon	0.5	14.1	10.5	4.7	2.0	49.1	7.4		10.5	1.3	100.0
ser. Afr	1.8	14.1	9.0	14.9	2.9	46.6	8.1	0.1		2.6	100.0
ser. ROW	0.7	17.4	6.4	10.3	2.6	51.6	8.1	0.0	2.8		100.0

Source: Authors from GTAP database (2017)

Tableaux 9: Part des exportations du pays z en provenance du pays zj dans le total (en pourcentage)

	Ocea	EastA	SEAs	Nam	LatinA	WestEu	MiddleE	Camer	Afr	Row	Total
agr . Oceania		4.9	24.9	11.8	8.3	3.3	27.2	0.0	15.8	3.7	100.0
agr. East Asia	19.8		7.8	9.6	14.9	1.4	29.6	0.1	8.3	8.5	100.0
agr. SE Asia	10.0	4.6		8.4	7.5	3.2	46.1	0.2	15.3	4.6	100.0
agr. N America	0.8	1.6	4.9		34.9	4.9	34.5	0.0	16.6	1.8	100.0
agr. Latin Amer	4.5	2.0	2.1	56.3		5.8	6.2	0.0	18.5	4.7	100.0
agr. West Europe	1.9	0.6	2.0	7.7	9.4		18.3	0.3	22.6	37.1	100.0
agr. Middle East	3.1	1.8	8.1	11.5	13.0	18.2		0.1	19.8	24.5	100.0
agr. Cameroon	1.5	2.9	1.0	12.3	6.5	15.8	0.8		43.3	15.9	100.0
agr. Afr	1.7	2.0	3.1	15.3	13.7	20.6	25.3	0.2		18.0	100.0
agr. ROW	0.8	8.2	6.9	5.4	17.2	27.5	21.9	0.0	12.1		100.0
ind. Oceania		46.9	16.5	12.3	0.9	21.5	1.2	0.0	0.5	0.1	100.0
ind. East Asia	3.4		28.9	19.5	3.7	34.3	4.9	0.0	2.8	2.4	100.0
ind. SE Asia	1.7	60.5		9.8	2.4	16.3	6.7	0.0	1.4	1.2	100.0
ind. N America	0.8	46.2	12.8		5.2	30.1	2.5	0.0	1.0	1.4	100.0
ind. Latin Amer	0.3	30.6	6.6	36.1		22.1	1.5	0.0	1.4	1.4	100.0
ind. West Europe	0.9	37.1	15.5	20.7	3.9		9.1	0.0	5.2	7.5	100.0
ind. Middle East	1.0	27.7	13.1	9.3	2.1	38.6		0.1	4.5	3.7	100.0
ind. Cameroon	0.3	31.3	13.4	3.1	4.1	32.7	5.5		8.0	1.5	100.0
ind. Afr	0.8	30.0	10.9	5.0	3.7	36.7	10.3	0.1		2.5	100.0
ind. ROW	0.1	31.2	4.2	3.3	1.6	53.8	5.3	0.0	0.5		100.0
ser. Oceania		14.0	23.4	26.1	2.5	27.5	3.9	0.0	2.0	0.6	100.0
ser. East Asia	5.5		18.0	32.3	4.4	28.0	6.1	0.0	2.8	2.9	100.0

ser. SE Asia	6.2	28.8		25.3	3.4	26.3	5.1	0.0	3.1	1.8	100.0
ser. N America	2.3	15.8	12.8		9.9	48.7	6.2	0.0	2.7	1.6	100.0
ser. Latin Amer	1.7	9.8	5.6	45.1		31.0	3.9	0.0	1.6	1.2	100.0
ser. West Europe	2.1	15.2	13.6	42.6	6.4		8.1	0.1	6.2	5.8	100.0
ser. Middle East	2.0	16.0	10.2	21.9	3.9	38.5		0.0	4.1	3.5	100.0
ser. Cameroon	1.7	10.8	11.7	20.8	3.4	38.1	5.5		7.1	1.1	100.0
ser. Afr	2.2	11.5	10.8	22.8	3.4	41.1	6.1	0.1		2.0	100.0
ser. ROW	0.6	9.3	7.1	10.8	2.7	58.2	9.0	0.0	2.2		100.0

Source: Authors from GTAP database (2017)

Tableaux 10: Importations de pays z en provenance du pays zj (en millions d'USD)

	Ocea	East A	SEAs	Nam	Latin A	WestEu	Middle E	Camer	Afr	Row	Total
agr. Oceania		136664.9	24244.6	986.6	947.0	6775.5	2032.5	4.8	560.6	130.9	172347.5
agr. East Asia	459.6		11180.9	1867.2	415.0	2328.3	1202.4	9.0	681.9	1348.7	19493.0
agr. SE Asia	2333.2	53419.0		5779.2	438.8	7414.8	5318.2	3.0	1051.4	1133.3	76890.7
agr. N America	1109.4	66276.4	20346.5		11763.6	27986.1	7597.7	38.6	5111.8	883.9	141114.1
agr. Latin Amer	775.5	102636.4	18246.1	40898.5		34027.5	8552.6	20.2	4597.8	2831.9	212586.5
agr. West EU	306.9	9866.2	7733.6	5792.9	1207.9		11980.2	49.6	6877.8	4523.4	48338.5
agr. MiddleEast	2547.8	204141.4	111666.7	40375.0	1291.9	66304.4		2.5	8465.0	3600.6	438395.3
agr. Cameroon	0.1	358.1	593.6	5.0	4.1	1167.5	35.9		68.8	4.7	2237.7
agr. Afr	1481.6	56904.6	36930.3	19401.1	3865.4	81634.8	13083.9	135.7		1983.5	215420.8
agr. ROW	349.1	58535.7	11079.2	2061.5	975.7	134193.2	16157.5	49.9	6026.3		229428.0
ind. Oceania		50010.7	18582.9	14487.0	1395.7	12649.0	6710.7	14.7	3284.4	378.1	107513.2
ind. East Asia	113411.6		663501.9	812873.5	129585.7	529944.3	181266.2	1494.5	123650.7	94375.2	2650103.5
ind. SE Asia	39945.6	423170.5		225113.4	27981.5	221067.2	85648.9	640.4	44941.1	12668.8	1081177.4
ind. N America	29838.6	286008.7	107959.5		152997.6	295639.1	60771.1	150.5	20668.6	9839.8	963873.4
ind. Latin Amer	2261.5	54882.8	25890.2	91639.2		55143.3	13977.3	198.1	15325.7	4949.6	264267.6
ind. WestEurope	52029.5	502440.2	179066.8	528588.2	93782.9		252467.9	1561.6	150962.0	162631.4	1923530.6
ind. MiddleEast	3021.5	71295.8	73061.0	43488.8	6314.6	130606.0		262.3	42497.4	16141.6	386689.1
ind. Cameroon	2.4	97.3	54.7	88.9	3.9	570.4	385.7		356.2	2.0	1561.5
ind. Afr	1270.6	41197.3	15826.0	17762.1	6137.4	74609.4	29222.0	383.9		1435.9	187844.6
ind. ROW	266.2	35805.8	12994.2	24000.3	5744.5	107196.3	23901.1	71.7	10114.1		220094.2
ser. Oceania		25479.6	16540.6	11575.1	2770.2	14514.8	3497.2	26.3	2382.6	646.0	77432.4
ser. East Asia	11464.8		77024.1	79244.6	15928.7	103841.2	28483.5	169.5	12311.7	10116.8	338585.0
ser. SE Asia	19208.5	82958.8		63863.5	9144.9	93119.5	18163.8	183.5	11538.9	7743.0	305924.5
ser. N America	21395.0	148787.5	67521.1		73404.1	291874.4	39055.8	325.6	24436.0	11684.2	678483.9
ser. Latin Amer	2029.1	20044.6	9058.1	49387.8		43860.7	6942.5	52.7	3645.6	2903.2	137924.2
ser. WestEurope	22537.8	129071.6	70343.9	244022.8	50453.1		68746.5	597.0	44010.6	63070.8	692854.1
ser. Middle East	3184.5	28155.2	13562.9	31122.0	6372.1	55165.5		86.2	6555.9	9771.8	153976.1
ser. Cameroon	3.5	100.4	74.9	33.2	14.4	350.0	52.4		75.0	9.1	713.1
ser. Afr	1676.2	12883.7	8231.1	13567.5	2604.8	42525.9	7371.9	111.4		2363.9	91336.4
ser. ROW	507.8	13273.7	4904.4	7860.3	2015.4	39448.7	6226.5	16.7	2171.5		76424.9

Source: Authors from GTAP database (2017)

Tableaux 11: Exportations de pays z vers pays zj (en millions d'USD)

	Ocea	East A	SEAs	Namer	Latin A	WestEu	MiddleE	Camer	Afr	Row	Total
agr. Oceania		459.6	2333.2	1109.4	775.5	306.9	2547.8	0.1	1481.6	349.1	9363.0
agr. East Asia	136664.9		53419.0	66276.4	102636.4	9866.2	204141.4	358.1	56904.6	58535.7	688802.7
agr. SE Asia	24244.6	11180.9		20346.5	18246.1	7733.6	111666.7	593.6	36930.3	11079.2	242021.5
agr. N America	986.6	1867.2	5779.2		40898.5	5792.9	40375.0	5.0	19401.1	2061.5	117167.0
agr. Latin Amer	947.0	415.0	438.8	11763.6		1207.9	1291.9	4.1	3865.4	975.7	20909.4
agr. WestEurope	6775.5	2328.3	7414.8	27986.1	34027.5		66304.4	1167.5	81634.8	134193.2	361832.1
agr. Middle East	2032.5	1202.4	5318.2	7597.7	8552.6	11980.2		35.9	13083.9	16157.5	65960.8
agr. Cameroon	4.8	9.0	3.0	38.6	20.2	49.6	2.5		135.7	49.9	313.3
agr. Afr	560.6	681.9	1051.4	5111.8	4597.8	6877.8	8465.0	68.8		6026.3	33441.4

agr. ROW	130.9	1348.7	1133.3	883.9	2831.9	4523.4	3600.6	4.7	1983.5		16440.8
ind. Oceania		113411.6	39945.6	29838.6	2261.5	52029.5	3021.5	2.4	1270.6	266.2	242047.3
ind. EastAsia	50010.7		423170.5	286008.7	54882.8	502440.2	71295.8	97.3	41197.3	35805.8	1464909.3
ind. SE Asia	18582.9	663501.9		107959.5	25890.2	179066.8	73061.0	54.7	15826.0	12994.2	1096937.2
ind. N America	14487.0	812873.5	225113.4		91639.2	528588.2	43488.8	88.9	17762.1	24000.3	1758041.4
ind. Latin Amer	1395.7	129585.7	27981.5	152997.6		93782.9	6314.6	3.9	6137.4	5744.5	423943.9
ind. West EU	12649.0	529944.3	221067.2	295639.1	55143.3		130606.0	570.4	74609.4	107196.3	1427424.9
ind. MiddleEast	6710.7	181266.2	85648.9	60771.1	13977.3	252467.9		385.7	29222.0	23901.1	654350.8
ind. Cameroon	14.7	1494.5	640.4	150.5	198.1	1561.6	262.3		383.9	71.7	4777.6
ind. Afr	3284.4	123650.7	44941.1	20668.6	15325.7	150962.0	42497.4	356.2		10114.1	411800.2
ind. ROW	378.1	94375.2	12668.8	9839.8	4949.6	162631.4	16141.6	2.0	1435.9		302422.4
ser. Oceania		11464.8	19208.5	21395.0	2029.1	22537.8	3184.5	3.5	1676.2	507.8	82007.1
ser. East Asia	25479.6		82958.8	148787.5	20044.6	129071.6	28155.2	100.4	12883.7	13273.7	460755.1
ser. SE Asia	16540.6	77024.1		67521.1	9058.1	70343.9	13562.9	74.9	8231.1	4904.4	267261.2
ser. N America	11575.1	79244.6	63863.5		49387.8	244022.8	31122.0	33.2	13567.5	7860.3	500676.8
ser. Latin Amer	2770.2	15928.7	9144.9	73404.1		50453.1	6372.1	14.4	2604.8	2015.4	162707.7
ser. West Europe	14514.8	103841.2	93119.5	291874.4	43860.7		55165.5	350.0	42525.9	39448.7	684700.7
ser. MiddleEast	3497.2	28483.5	18163.8	39055.8	6942.5	68746.5		52.4	7371.9	6226.5	178540.1
ser. Cameroon	26.3	169.5	183.5	325.6	52.7	597.0	86.2		111.4	16.7	1568.9
ser. Afr	2382.6	12311.7	11538.9	24436.0	3645.6	44010.6	6555.9	75.0		2171.5	107127.8
ser. ROW	646.0	10116.8	7743.0	11684.2	2903.2	63070.8	9771.8	9.1	2363.9		108308.9

Source: Authors from GTAP database (2017)

Tableaux 12: Taux des taxes et droits sur les importations de produits de base i en provenance du pays zj

	Ocea	EastA	SEAs	Nam	LatinA	WestEu	MiddleE	Camer	Afr	Row
agr. Oceania		0.8	3.8	2.8	0.1	1.0	3.8	10.7	6.4	0.9
agr. East Asia	0.6		3.2	1.3	8.1	3.9	10.5	27.5	7.4	5.6
agr. SE Asia	0.4	0.6		0.3	10.2	0.5	5.5	11.9	10.2	1.5
agr. N America	0.1	4.3	6.6		3.5	0.7	4.9	14.2	10.0	0.9
agr. Latin Amer	0.0	1.0	5.6	0.2		1.1	14.2	13.5	3.7	2.2
agr. West Europe	0.3	3.5	9.4	11.3	4.7		8.6	11.0	7.1	4.1
agr. MiddleEast	0.0	0.8	1.2	0.3	0.6	0.1		24.4	0.5	3.8
agr. Cameroon	0.0	0.8	0.8	2.3	12.2	0.0	0.3		8.1	0.9
agr. SSA	0.0	0.6	3.0	0.1	2.2	0.3	1.8	8.8		2.6
agr. ROW	0.0	0.7	4.5	0.9	1.2	0.1	12.7	10.6	6.0	
ind. Oceania		3.6	4.3	1.4	6.9	3.3	5.0	15.1	5.9	8.9
ind. East Asia	1.5		3.1	2.4	9.2	3.2	6.4	19.8	12.5	6.4
ind. SE Asia	1.3	1.2		4.1	9.9	2.4	4.7	16.8	11.4	4.3
ind. N America	1.6	4.5	4.3		4.8	1.8	2.9	15.6	9.0	4.2
ind. Latin Amer	1.8	3.4	12.3	1.3		4.3	5.2	14.6	9.9	9.8
ind. West Europe	4.6	5.2	6.2	1.4	7.4		3.4	15.2	5.0	3.9
ind. Middle East	2.8	4.0	5.5	1.0	5.7	0.6		15.4	6.2	4.5
ind. Cameroon	1.3	1.2	1.6	0.5	4.1	0.1	0.1		2.8	5.0
ind. SSA	8.0	2.4	5.7	1.3	4.7	0.4	2.5	14.2		3.7
ind. ROW	3.4	3.9	5.7	1.4	2.5	1.6	6.5	11.5	7.9	

Source: Authors from GTAP database

No.	Code	No.	Code	Description
1	Oceania	44	Oceania	Australia, New Zealand
2	East Asia	45	East Asia	East Asia
3	SE Asia	46	SE Asia	Southeast Asia

4	N America	47	N America	North America
5	Latin Amer	48	Latin Amer	Latin America
6	West Europe	49	West Europe	Western Europe
7	Middle East	50	Middle East	Middle East
8	Cameroon	8	CMR	Cameroon
9	SSA	1	dza	Algeria
		2	egy	Egypt
		3	mar	Morocco
		4	tun	Tunisia
		5	xnf	Rest of North Africa
		6	ben	Benin
		7	bfa	Burkina Faso
		9	civ	C te d'Ivoire
		10	gha	Ghana
		11	gin	Guinea
		12	mli	Mali
		13	ner	Niger
		14	nga	Nigeria
		15	sen	Senegal
		16	tgo	Togo
		17	xwf	Rest of Western Africa
		18	caf	Central African
		19	tcd	Chad
		20	cog	Congo
		21	cod	Democratic Republic of the Con
		22	gnq	Equatorial Guinea
		23	gab	Gabon
		24	xac	Rest of South and Central Afri
		25	com	Comoros
		26	eth	Ethiopia
		27	ken	Kenya
		28	mdg	Madagascar
		29	mwi	Malawi
		30	mus	Mauritius
		31	moz	Mozambique
		32	rwa	Rwanda
		33	sdn	Sudan
		34	tza	Tanzania, United Republic of
		35	uga	Uganda
		36	zmb	Zambia
		37	zwe	Zimbabwe
		38	xec	Rest of Eastern Africa
		39	bwa	Botswana
		40	swz	Eswatini
		41	nam	Namibia
		42	zaf	South Africa
		43	xsc	Rest of South African Customs
10	ROW	51	Rest of World	Rest of World

Liste de Références

- 1 Abrego, L., De Zamaróczy, M., Gursoy, T., Issoufou, S., Nicholls, G. P., Perez-Saiz, H., & Rosas, J-N. (2020). The African Continental Free Trade Area: Potential Economic Impact and Challenges, IMF STAFF DISCUSSION NOTE, SDN/20/04. <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/SDN/2020/English/SDNEA2020004.ashx>
- 2 AFCAC. (2024). The Yamoussoukro Decision (YD). https://www.afcac.org/yamoussoukro_decision/

1. African Union. (2024). The African Continental Free Trade Area (AfCFTA). <https://au.int/en/african-continental-free-trade-area>
- 3 Aguiar, A., Chepeliev, M., Corong, E., & van der Mensbrugge, D. (2023). The Global Trade Analysis Project (GTAP) Data Base. 11, *Journal of Global Economic Analysis*, 7(2). <https://doi.org/10.21642/JGEA.070201AF>
- 4 Aguiar, A., Chepeliev, M., Corong, E., & van der Mensbrugge, D. (2022). The global trade analysis project (GTAP) data base: Version 11. *Journal of Global Economic Analysis*, 7(2).
- 5 Bowman. (2024). Harnessing Africa's free trade agenda – AfCFTA Protocol on Intellectual Property Rights. <https://bowmanslaw.com/insights/harnessing-africas-free-trade-agenda-afcfta-protocol-on-intellectual-property-rights/#:~:text=the%20African%20continent,-.The%20IP%20Protocol%2C%20once%20enacted%2C%20will%20ensure%20that%20there%20are,t he%20IP%20culture%20in%20Africa.>
- 6 Bowmans. (2024). The Protocol on Trade in Services. Bowmans. <https://bowmanslaw.com/insights/harnessing-africas-free-trade-agenda-afcfta-protocol-on-trade-in-services/#:~:text=The%20Protocol%20on%20Trade%20in%20Services%20is%20the%20second%20p rotocol,to%20enhance%20intra%2DAfrican%20trade>
- 7 Burfisher, M. E. (2021). *Introduction to computable general equilibrium models*. Cambridge University Press.
- 8 Burfisher, Mary E., 2021. "Introduction to Computable General Equilibrium Models," Cambridge Books, Cambridge University Press, number 9781108490085, November.
- 9 Djamo, H. F. & Kouam, H. (2024). The Economic Implications of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) on Employment in Cameroon, Cameroon Economic Policy Institute (CEPI), 24 (10)
- 10 Duesenberry, J.S. (1949). Income, saving and the theory of consumer behavior. (*No Title*).
- 11 Erasmus, G. (2023). Will Investment flows Increase Under the AfCFTA Investment Protocol? <https://www.tralac.org/blog/article/16166-will-investment-flows-increase-under-the-afcfta-investment-protocol.html>
2. European Commission. (2007). Central Africa: EU Trade relations with Central Africa. Facts, figures and latest developments.
- 12 European Commission. (2019). Economic Partnership Agreement Central Africa – European Union, Practical Guide for Cameroonian Companies <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/development/economic-partnerships/>
- 13 **European Commission**. (2023). European Union, Trade in goods with Cameroon, Directorate-General for Trade, European Commission. https://webgate.ec.europa.eu/isdb_results/factsheets/country/details_cameroon_en.pdf
- 14 European Commission. (2024). Complete text of the Cameroun-EU EPA. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AAOJ.L.2009.057.01.0001.01.ENG&toc=OJ%>
- 15 European Commission. (2024). EU-Central Africa Economic Partnership Agreement (EPA) for trade and development between the EU and Cameroon. https://www.eeas.europa.eu/delegations/cameroon/eu-central-africa-economic-partnership-agreement-epa-trade-and-development_en
- 16 <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/regions/central-africa/>
- 17 IMF. (2024). Reviews Under the Extended Credit Facility and the Extended Fund Facility Arrangements, and Requests for Extension and Augmentation of Access, a Waiver of Nonobservance of Performance Criterion, and Modification of a Performance Criterion—Debt Sustainability Analysis. <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2024/051/article-A003-en.xml>
- 18 INS. (2023). THIRD SURVEY ON EMPLOYMENT AND THE INFORMAL SECTOR IN CAMEROON (EESI3). Institute for national Statistics. https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2023/11/EESI3_Rapport-principal_Secteur-Informel_VA_28_09_2023.pdf

- 19 INS. (2024). Évolution de l'inflation en 2023 et perspectives pour 2024. Institute for National Statistics. <https://ins-cameroun.cm/en/statistique/evolution-de-linflation-en-2023-et-perspectives-pour-2024/>
- 20 Investir au Cameroun. (2024). Import-export : les échanges entre le Cameroun et l'Afrique toujours marginaux, malgré l'entrée en vigueur de la Zlecaf. <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1305-20809-import-export-les-echanges-entre-le-cameroun-et-l-afrique-toujours-marginaux-malgre-l-entree-en-vigueur-de-la-zlecaf>
- 21 Kariuki, G. (2023). Summary of the Africa Continental Free Trade Area Agreement (AfCFTA). <https://mmsadvocates.co.ke/africa-continental-free-trade-area-agreement/>
- 22 Kouam, H. (2024 b). Zleca: quel bilan 5 ans après. News du Camer. <https://www.newsducamer.com/zleca-quel-bilan-5-ans-apres/>
- 23 Kouam, H. (2024). Can Capital Controls Reduce Macroeconomic Vulnerabilities in the CEMAC region ? <https://camepi.org/monetary-and-fiscal-policy/can-capital-controls-reduce-macroeconomic-vulnerabilities-in-the-cemac-region/>
- 24 Kouam, H. (2024). Impact of the Economic Partnership Agreement (EPA) on Local Wages in Cameroon, Cameroon Economic Policy Institute (CEPI). <https://camepi.org/agriculture-and-trade/impact-of-the-economic-partnership-agreement-epa-on-local-wages-in-cameroon/>
- 25 Kouam, H. (2024). U.S Trade Policy with Africa is Boosting Trade. Cameroon Economic Policy Institute (CEPI). <https://camepi.org/monetary-and-fiscal-policy/u-s-trade-policy-with-africa-is-boosting-trade/>
- 26 Kouam, H. et al. (2022). Report: Assessing Cameroon -Nigeria Free Trade: Prospects for Economic Growth and Enhanced Cooperation. Nkafu Policy Institute, D&L Foundation.
- 27 Kouam, H. et al. (2022). Report: Understanding Obstacles Trade and Estimating Informal Cross Border Trade Between Cameroon and Nigeria. Nkafu Policy Institute, D&L Foundation.
- 28 Kouam, H., Meh, B., & Ayuk, S. (2021). How will the AfCFTA Impact Cameroon's Agricultural Sector. Nkafu Policy Institute, <https://nkafu.org/african-continental-free-trade-area/>
- 29 Kouam, S. (2024). The Impact of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) on Food Products in Cameroon. Global Scientific and Academic Research Journal of Multidisciplinary Studies, ISSN: 2583-4088 (Online), <https://gsarpublishers.com/journals-gsarjms-home/>
- 30 Labor Research Services. (2023). TRADE UNIONS AND TRADE: A Guide to the AfCFTA Protocol on Trade in Goods. LRS, <https://lrs.org.za/wp-content/uploads/2023/06/AfCFTA-Protocol-on-Trade-in-Goods.pdf>
- 31 Lemelin, A., Robichaud, V., & Decaluwé, B. (2013). Endogenous current account balances in a world CGE model with international financial assets. *Economic Modelling*, 32, 146-160. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0264999313000503>
- 32 Lemelin, A., Robichaud, V., & Decaluwé, B. (2013). Endogenous current account balances in a world CGE model with international financial assets. *Economic Modelling*, 32, 146-160.
- 33 Nchofoung, T. & Kouam, H. (2024). Impact of the Economic Partnership Agreement (EPA) on Local Wages in Cameroon, Cameroon Economic Policy Institute (CEPI), 24(11). <https://camepi.org/agriculture-and-trade/impact-of-the-economic-partnership-agreement-epa-on-local-wages-in-cameroon/>
- 34 Oyono, P. (2024). L'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur les produits alimentaires au Cameroun, Cameroon Economic Policy Institute (CEPI). <https://camepi.org/agriculture-and-trade/the-impact-of-the-african-continental-free-trade-area-afcfta-on-food-products-in-cameroon/>
- 35 Prévost, D. (2010). Sanitary, Phytosanitary and Technical Barriers to Trade in the Economic Partnership Agreements between the European Union and the ACP Countries. Maastricht University, Institute for Globalisation and International Regulation. https://www.files.ethz.ch/isn/138392/prevost_web_final.pdf
- 36 Trade Unions and Trade in Africa. (2024). AfCFTA update: Current status and next steps. <https://tradeunionsinafcfta.org/afcfta-update-current-status-and-next-steps/>
- 37 Trade Unions in Africa. (2023). AfCFTA Protocol on Trade in Goods. <https://tradeunionsinafcfta.org/unpacking-the-african-continental-free-trade-area-afcfta-protocol-on-trade-in-goods/>

- 38 Tralac. (2023). AfCFTA Protocol on Investment: Factsheet. <https://www.tralac.org/resources/infographic/16152-afcfta-protocol-on-investment-factsheet.html>
- 39 Tralac. (2023). Trade in Services in the AfCFTA: Factsheet. <https://www.tralac.org/resources/infographic/16187-trade-in-services-in-the-afcfta-factsheet.html>
- 40 Tralac. (2024). Trade in Services in the AfCFTA: Factsheet. <https://www.tralac.org/resources/infographic/16187-trade-in-services-in-the-afcfta-factsheet.html>
- 41 Tsolefack, N. C. (2020). Ngouateu, Claire Le Cameroun dans sa coopération multilatérale avec l'Union Européenne : analyse de l'évolution de la coopération vers les accords de partenariat économique, <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A25801>
- 42 UNECA. (2023). Deepening the AfCFTA: celebrating the adoption of new protocols on investment, intellectual property rights and competition policy. <https://www.uneca.org/stories/%28blog%29-deepening-the-afcfta-celebrating-the-adoption-of-new-protocols-on-investment%2C#:~:text=In%20a%20step%20that%20takes,%2C%20and%20on%20competition%20policy>.
- 43 UNECA. (2023). Deepening the AfCFTA: celebrating the adoption of new protocols on investment, intellectual property rights and competition policy. <https://www.uneca.org/stories/%28blog%29-deepening-the-afcfta-celebrating-the-adoption-of-new-protocols-on-investment%2C#:~:text=In%20a%20step%20that%20takes,%2C%20and%20on%20competition%20policy>.
- 44 World Bank. (2024). The World Bank in Cameroon. <https://www.worldbank.org/en/country/cameroon/overview>
- 45 World Trade Institute. (2024). PROTOCOL TO THE AGREEMENT ESTABLISHING THE AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA ON INVESTMENT. <https://edit.wti.org/document/show/e5d51824-c467-4e24-922b-3fb376d89550>
- 46 WTO. (2024). Cameroon trade statistics. <https://wits.worldbank.org/CountryProfile/en/CMR>
- 47 Yasui, T. (2014). Trade Facilitation in Regional Trade Agreements. WCO Research Paper No. 30. World Customs Organisation, https://www.wcoomd.org/en/topics/research/activities-and-programmes/~/_media/F1506166AE9F419FBCEE7B23F39739A4.ashx

Partenaires de Rédaction

